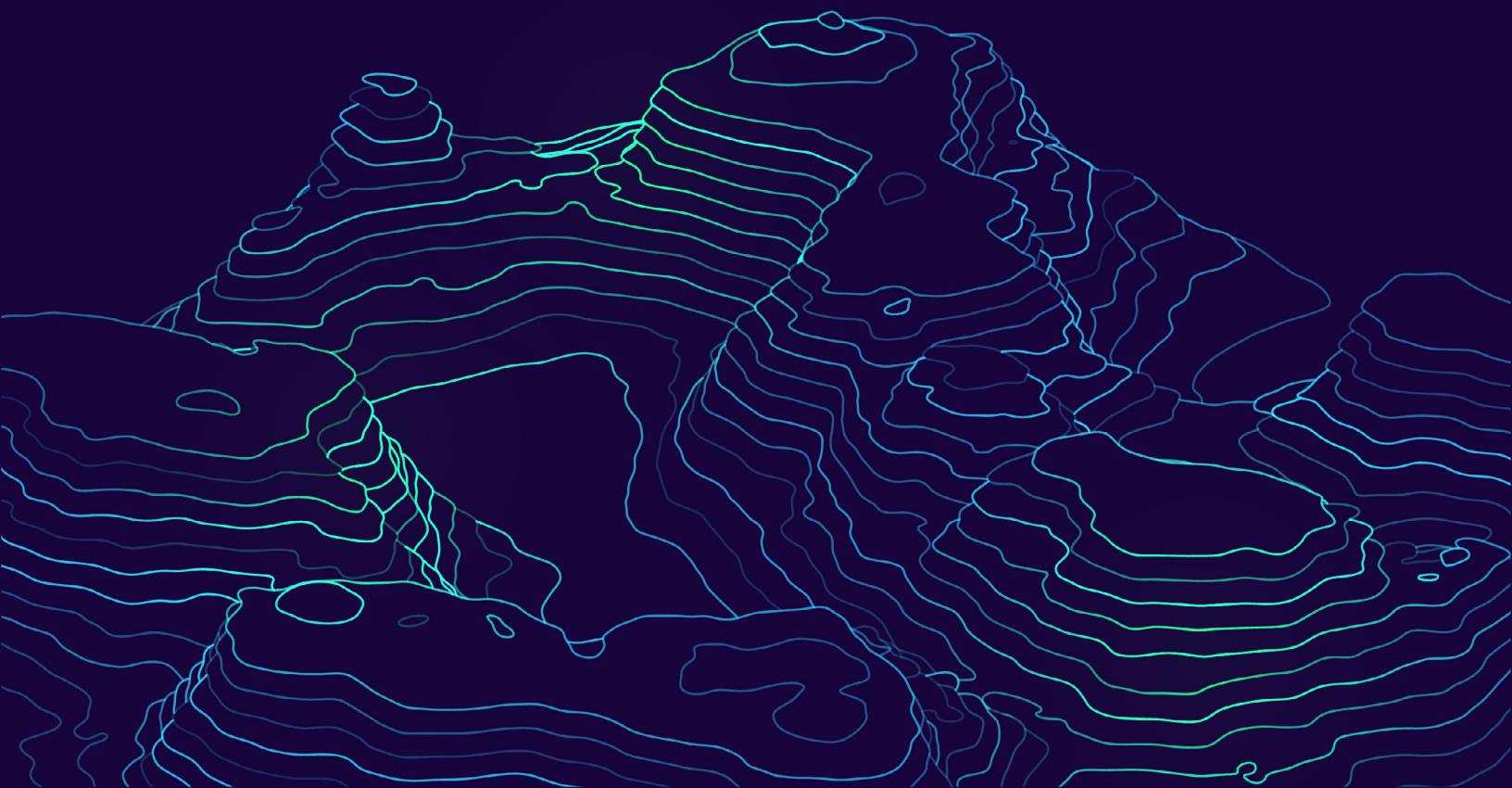


Approches catholiques de l'exploitation minière:

Un cadre pour la réflexion, la planification et l'action

Caesar A. Montevercchio et Séverine Deneulin



Approches catholiques de l'exploitation minière : Un cadre pour la réflexion, la planification et l'action

Caesar A. Monteverchio et Séverine Deneulin

Traduit par Anne Guillard

21 octobre 2025

Sponsorisé par :



En collaboration avec :



Citation recommandée :

Monteverchio, Caesar A. and Deneulin, Séverine (2025). Approches catholiques de l'exploitation minière : Un cadre pour la réflexion, la planification et l'action. University of Notre Dame. Rapport. <https://doi.org/10.7274/30306109>

Résumé

La demande mondiale d'extraction de minerais augmente, alimentée par la demande en énergie, y compris la transition vers les énergies renouvelables, l'électronique grand public, l'expansion militaire et bien d'autres facteurs. Sur tous les continents, l'exploitation minière entraîne une dégradation de l'environnement et dans de nombreux contextes, elle peut également contribuer à des violations des droits humains, à des déplacements forcés, à des conflits violents, à la perte des moyens de subsistance et à d'autres préjudices. Dans de nombreuses régions du monde, l'Église catholique est en première ligne pour accompagner les communautés affectées et pour articuler les réponses locales et globales. Comment peut-elle accompagner et répondre plus efficacement, comment peut-elle être un bâtisseur de paix et un témoin d'espérance, comment d'autres peuvent-ils apprendre de cette expérience ?

Un cadre pour la réflexion, la planification et l'action vise à aider les dirigeants de l'Église, en particulier les évêques et les personnes exerçant un ministère pastoral, ainsi que les organisations catholiques, à mobiliser leurs capacités pour répondre aux problèmes liés à l'exploitation minière et pour apporter de l'espérance aux communautés touchées. Il offre une synthèse des bonnes pratiques et des leçons apprises sur la façon dont les acteurs catholiques et leurs alliés peuvent avoir un impact positif et remédier aux injustices socio-environnementales et leurs multiples facettes liées à l'exploitation minière. Le document est organisé selon le modèle du « Voir, Juger, Agir ». Il se concentre sur l'exploitation des minéraux et des métaux mais les lignes directrices fournies peuvent également s'appliquer aux contextes du pétrole et du gaz dans la mesure où ces secteurs partagent de nombreux problèmes similaires. Le document est le résultat d'un processus de consultation d'une année avec des acteurs catholiques et d'autres personnes défendant les communautés et l'environnement dans les contextes miniers sur tous les continents.

La partie I « Aperçu de l'industrie minière » donne un aperçu de certains aspects importants de l'activité minière, y compris certains aspects clés de l'industrie ainsi que la terminologie juridique et économique courante. Savoir dans quelles catégories juridiques et politiques se classent les produits issus d'une mine permettra de définir le champ des actions possibles. Un autre aspect important est de comprendre à quelle étape du cycle de vie se trouve la mine. Chacune des trois phases principales peut constituer un point central pour l'action : l'exploration (y compris la consultation), l'exploitation et la fermeture. Un élément crucial consiste à insister sur le droit à l'information, qui est essentiel pour obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des communautés locales. La connaissance des cadres juridiques et réglementaires permet de contrôler le respect des règles par les entreprises et d'étayer les actions de plaidoyer. Enfin, il est essentiel de comprendre la dynamique des entreprises minières, notamment les distinctions entre grandes et petites entreprises et la place de l'exploitation minière artisanale ou illégale, afin de s'engager efficacement auprès des acteurs miniers.

La partie II « Voir : Quelques problèmes clés de l'exploitation minière » identifie certains des principaux problèmes associés à l'exploitation minière. L'exploitation minière est un travail difficile et dangereux et les travailleurs sont souvent exploités. Elle a également un impact sur les relations entre les hommes et les femmes et les relations familiales. L'exploitation minière peut avoir de nombreux impacts écologiques négatifs : déforestation, désertification, vulnérabilité accrue au climat, perte de biodiversité, pollution et contamination. Ces conséquences peuvent aller de la perte des moyens de subsistance à l'augmentation des migrations, en passant par l'accroissement de la violence et des protestations sociales, qui peuvent être indûment criminalisées. Une grande partie des effets écologiques causent des altérations irréversibles du paysage, ce qui introduit un nouvel ensemble de risques et de vulnérabilités pour les communautés affectées par les mines, qui sont souvent déjà confrontées à des événements météorologiques plus extrêmes induits par le changement climatique. L'exploitation minière peut avoir de graves répercussions sur la santé des communautés locales, en particulier sur la santé reproductive des enfants et des femmes. L'exploitation minière risque également d'endommager le tissu social des communautés locales, y compris leur identité culturelle. L'exploitation minière peut entraîner des déplacements forcés, les femmes étant particulièrement exposées au risque de traite d'êtres humains et les jeunes à celui de rejoindre des bandes criminelles. Les activités minières génèrent souvent des relations

économiques injustes et agravent la dynamique de la pauvreté, et les sociétés minières se substituent souvent à l'État en tant que prestataires de services publics, encourageant la réflexion à court terme et l'acceptation de bénéfices illusoires, sans tenir compte des conséquences négatives à long terme de l'exploitation minière. Le pouvoir économique, juridique et politique des entreprises minières éclipse celui des communautés affectées par ces exploitations. Compte tenu de ces grandes inégalités de pouvoir, il est essentiel que les acteurs de l'Église forment de grandes coalitions pour défendre les droits des communautés locales, pour promouvoir leur développement humain intégral et protéger les écosystèmes.

La partie III, intitulée « Juger : La tradition sociale catholique » examine brièvement ce que l'Église catholique a dit au sujet de l'exploitation minière et de ses conséquences. Le développement humain intégral a été un principe fondamental pour guider l'engagement de l'Église sur l'enjeu de l'exploitation minière, avec de nombreux documents dénonçant les modèles de développement qui influencent l'activité extractive et remettant en question le récit selon lequel l'exploitation minière favorise le développement. Le pape François a mis l'accent sur les questions écologiques et sociales liées à l'exploitation minière dans *Laudato Si'* : il y désigne l'exploitation minière comme étant un moteur de l'inégalité mondiale en ce qu'elle génère la contamination, la déforestation et la dépossession des terres dans le Sud global afin de satisfaire les demandes du marché du Nord industrialisé (§51). L'Église doit faire sa part pour s'assurer que l'exploitation minière ne détruise pas notre maison commune et ne porte pas atteinte à la dignité humaine. L'exploitation des mines ne doit pas rompre nos relations avec Dieu, notre prochain et la terre elle-même. La « [Bibliographie annotée sur la tradition sociale catholique et l'exploitation minière](#) » fournit des ressources plus approfondies sur l'enseignement et la recherche de l'Église en matière d'exploitation minière. Dans le contexte de la synodalité, il est possible de repenser les structures ecclésiales actuelles pour répondre à la dévastation écologique et humaine que les activités minières laissent dans leur sillage.

La partie IV « Agir : modes d'engagement » donnent quelques exemples d'engagement miniers pour aider les acteurs de l'Église et leurs collaborateurs à prendre une décision éclairée sur la manière la plus prudente d'avancer. Tous les modes d'engagement doivent commencer par et s'enraciner dans la proximité pastorale, ou ce que les organisations catholiques appellent l'accompagnement. Cela signifie vivre avec les communautés affectées, partager leurs joies et leurs peines et écouter leurs doléances avec respect et empathie. À partir d'une connaissance approfondie des expériences des communautés affectées, dans une relation de confiance, l'Église peut marcher avec les personnes sur un chemin de discernement, d'action, de réconciliation et de justice vers un avenir rempli d'espérance. Les principaux modes d'engagement que nous identifions sont les suivants : la documentation et les communications (telles que la collecte de données, les études de cas et les campagnes de communication) ; la formation et développement des compétences (tels que l'alphabétisation juridique, les compétences en médiation et en plaidoyer, la compréhension scientifique, la gestion des terres et les moyens de subsistance alternatifs) ; le plaidoyer (tel que les poursuites judiciaires, la réforme législative et les campagnes de désinvestissement) ; et la résistance civile non violente (y compris l'utilisation de ressources symboliques et liturgiques pour accompagner les marches de protestation et les barrages routiers). Pour chaque mode d'engagement, nous incluons quelques exemples, décrivons les circonstances et les conditions nécessaires à la réussite, et discutons de certains défis et précautions clés. Nous identifions également quelques modes d'action transversaux : la subsidiarité ; la construction de coalitions et la promotion du dialogue et de la cohésion sociale parmi les communautés affectées ; la recherche d'expertise ; la mobilisation d'images et de pratiques symboliques et sacramentelles ; la démythification du mythe du progrès matériel illimité et le développement d'un modèle économique alternatif basé sur la sobriété heureuse et des modes de vie à faible consommation ; et l'éducation et la formation aux valeurs éthiques et la formation de la conscience autour du respect de la dignité humaine et du soin de notre maison commune.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	6
PARTIE I – CONTEXTE : LES CONTOURS DE L'INDUSTRIE MINIERE.....	8
Les types de minéraux et leurs usages	9
Le cycle de vie d'une mine	11
Droit et réglementation	14
Sociétés « Major »et , « Junior », et dynamiques d'entreprises	16
L'exploitation minière artisanale et informelle	17
PARTIE II – VOIR : PROBLEMES FONDAMENTAUX DE L'EXPLOITATION MINIERE.....	18
La sécurité et les droits des travailleurs	18
Les conséquences écologiques	19
La santé et le tissu socio-culturel des communautés locales	19
Déplacement	20
Déséquilibres économiques	20
Inégalités de pouvoir	21
Corruption	22
Pensée de court-terme	22
Criminalisation des protestations et dangers pour les défenseurs	22
Groupes armés illégaux et criminalité organisée	23
PARTIE III – JUGER : LA TRADITION SOCIALE CATHOLIQUE	23
PARTIE IV – AGIR : MODES D'ENGAGEMENT.....	27
Documentation et communications	29
Formation et renforcement des capacités	31
Le plaidoyer	34
La résistance civile non-violente	37
Stratégies transversales	39
REMERCIEMENTS	42

INTRODUCTION

Sur tous les continents, l'exploitation minière entraîne une dégradation de l'environnement et dans de nombreux contextes, elle peut également contribuer à des violations des droits humains, à des déplacements forcés, à des conflits violents, à la perte de moyens de subsistance et à d'autres préjudices. L'exploitation minière soulève des questions économiques, politiques, sociales, éthiques, de genre et écologiques à travers les localités, les nations, les régions et le monde entier. Des millions de personnes affectées, des milliers d'espèces animales et végétales et d'innombrables rivières et forêts souffrent face à l'extraction minérale. Pour faire écho à Gaudium et Spes, « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ » (§1). Le pape François a parlé des souffrances causées par l'exploitation minière comme « provoquant un cri qui monte jusqu'au ciel » (Querida Amazonia §8).



Photo: Michael Turner/Wirestock

Dans de nombreux endroits, l'Église catholique est déjà engagée. Elle répond aux défis qui émergent de l'exploitation minière dans le cadre de son option préférentielle pour les pauvres et les vulnérables et de sa proximité pastorale avec ceux qui souffrent comme une expression de liens de solidarité qui découlent de notre relationalité inhérente. Comme l'observe le pape Benoît XVI dans Spe Salvi, la vie est fondamentalement relationnelle, enracinée ultimement dans la relation à Dieu le Créateur (§27). Répondre à la souffrance est une composante majeure de la mission de réconciliation de l'Église et l'espérance au milieu de l'accélération du changement climatique et l'urgence d'une transition des énergies fossiles vers des énergies propres. L'Église répond également en tirant parti de ses atouts spécifiques, notamment sa grande présence au niveau des communautés, sa portée et son influence mondiales ainsi que sa voix et son autorité morales pour obtenir des résultats plus justes sur les plans sociaux et environnementaux. Compte tenu de l'ampleur des problèmes que l'exploitation minière peut causer et des inégalités de pouvoir bien ancrées qui y sont associées, il est souvent judicieux et utile de nouer des alliances et des partenariats. Les coalitions, composées d'un large éventail d'organisations et d'acteurs qui répondent de manière similaire aux souffrances des communautés humaines et non humaines, sont essentielles. Mais la communauté catholique, à travers sa tradition sociale et ses structures organisationnelles, a une réelle capacité d'impact. Comment l'Église catholique peut-elle accompagner plus efficacement les communautés affectées par l'exploitation minière et être un artisan de paix et témoin d'espérance ? Et comment les secteurs de l'Église qui ne sont pas encore engagés sur ce problème peuvent-ils apprendre des expériences des autres ?

Un cadre pour la réflexion, la planification et l'action a été rédigé pour ceux qui travaillent à un niveau aussi bien international que régional, national et local. Le texte est destiné à aider les évêques et les conférences épiscopales, ainsi que d'autres responsables de l'Église et les organisations catholiques, à mobiliser leurs capacités à bâtir des coalitions pour agir. À une époque marquée par la montée des régimes autoritaires à travers le monde, l'Église peut jouer un rôle crucial dans le renforcement de la société civile en vue de défendre les droits humains, de promouvoir la paix et de protéger les écosystèmes. Le document a été élaboré en consultation avec de nombreuses personnes et organisations. Des ateliers consultatifs ont été organisés en ligne en novembre 2024 (Amérique latine), décembre 2024 (Afrique), janvier 2025 (Asie) et mars 2025 (global) et une conférence a été tenue à l'université pontificale Javeriana à Bogota en Colombie du 9 au 13 juin 2025 (une liste des contributeurs est incluse à la fin du document). L'idée de rédiger un tel document est née d'un séminaire sur « Les conflits en Afrique dans le contexte de l'exploitations des ressources naturelles et minières » organisé par le Symposium de la conférence épiscopale d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) en mars 2024 à Accra, au Ghana.

Le document vise à offrir une synthèse des bonnes pratiques et des leçons apprises sur la manière dont les acteurs catholiques et leurs alliés peuvent avoir un impact positif sur les nombreuses dimensions des injustices socio-environnementales liées à l'exploitation minière. Il fournit des informations de base pour discerner quelles formes d'engagement seraient pertinentes pour des situations et des circonstances particulières. Il ne s'agit pas d'un manuel pratique, ni d'un tableau complet de tous les problèmes possibles liés à l'exploitation minière et des réponses de l'Église. Les cas individuels d'exploitation minière, bien que partageant certaines tendances générales, sont trop différents pour permettre un ensemble définitif de directives. Ce que fait le document, c'est fournir une esquisse de fond de l'industrie minière et des concepts clés associés, analyser les conséquences négatives que l'exploitation minière peut créer du point de vue des enseignements sociaux de l'Église catholique et fournir une gamme d'actions possibles ainsi que discuter des ressources financières, humaines et organisationnelles qu'elles impliquent. L'objectif général est de fournir un outil pour appliquer la méthode « Voir, Juger, Agir » aux problèmes auxquels les communautés affectées par l'exploitation minière sont souvent confrontées, ainsi que d'aider les dirigeants catholiques et les organisations et leurs alliés à naviguer dans les circonstances sociales, juridiques, économiques, politiques, culturelles, historiques et environnementales uniques auxquelles ils sont confrontés lorsqu'ils accompagnent ces communautés et tentent de répondre à leurs souffrances d'une manière qui demeure spécifiquement catholique. Nous espérons que le document puisse être un point de départ et un moyen d'inspirer l'action, la collaboration et l'apprentissage mutuel quant à la consolidation de la paix, l'exploitation minière et le développement humain intégral. Nous encourageons les groupes et organisations travaillant au niveau diocésain ou local à développer des documents complémentaires à celui-ci, tels que des livrets de formation ou des guides de plaidoyer pour les communautés chrétiennes locales et selon leurs propres contextes et besoins¹.

La première partie du document présente l'industrie minière et décrit son étendue à l'échelle mondiale. Nous nous sommes concentrés sur l'exploitation minière à grande échelle et nous invitons les pays ou territoires davantage concernés par l'exploitation artisanale ou illégale à décrire leur propre contexte lorsqu'ils élaborent des documents complémentaires pour adapter ce Cadre à leur situation. La deuxième partie, « Voir », évalue certaines des conséquences de l'exploitation minière. Nous sommes conscients que certaines conséquences importantes ne seront pas abordées ici et que certaines sont plus marquées que d'autres selon les contextes. Une conséquence commune, soulignée par les participants dans l'ensemble des ateliers consultatifs, est l'impact fréquent de l'activité minière sur les relations écologiques et sociales, en particulier les relations de genre. Les femmes subissent de manière disproportionnée les effets de l'exploitation minière mais elles endosseront aussi souvent un rôle fort de leadership dans la défense des droits humains au niveau local. La troisième partie, « Juger », expose brièvement les fondements théologiques qui expliquent pourquoi les acteurs catholiques, à l'échelle mondiale, doivent répondre à ce qu'ils observent dans les territoires touchés par l'exploitation minière. La quatrième partie, « Agir », répertorie les différentes formes d'action déjà entreprises par l'Église catholique à travers le monde, en mettant en lumière des initiatives réussies dans différents contextes. Par exemple, des acteurs ecclésiaux, en collaboration avec des universités et d'autres organisations de la société civile, ont mené des évaluations alternatives des impacts sociaux et environnementaux, qui ont permis d'apporter des preuves solides des biais présents dans les évaluations réalisées par les gouvernements et les entreprises minières. Un autre exemple concerne les actions menées dans le domaine de l'éducation et de la formation. De nombreuses initiatives sont en cours dans un grand nombre d'écoles catholiques, d'universités, de paroisses et d'autres groupes pour valoriser notre maison commune. Les enseignements de *Laudato Si'* selon lesquels notre crise sociale et écologique est une crise morale profonde nécessitant un renouveau de notre humanité et de nos relations entre nous et avec la terre, sous-tendent ces efforts. Portées par des groupes comme le Mouvement *Laudato Si'*, ces actions incluent une campagne mondiale de désinvestissement des énergies fossiles, un appel à une sobriété heureuse ainsi que [l'initiative œcuménique d'un Temps liturgique de la Création](#) pour approfondir notre conscience de notre appartenance commune. Certaines Églises, notamment dans la région amazonienne et aux Philippines, adoptent des politiques de désinvestissement des entreprises minières et refusent tout don de leur part. Nous invitons chaque lecteur à réfléchir à la contribution qu'il peut apporter, selon son expertise, sa situation et son niveau de responsabilité.

¹ Un participant a suggéré de réaliser un guide d'action par pays ou diocèse, basé sur les questions suivantes : pourquoi l'Église devrait-elle être impliquée dans la question de l'exploitation minière ? Comment s'y engager ? Quand agir ? Avec qui agir ? Pour qui ou contre qui agir ? Quels sont les moyens/ressources nécessaires pour agir (ressources financières, humaines, matérielles, etc.) ? Quels résultats sont recherchés ? Quels sont les risques et comment les surmonter ?

Ce document porte spécifiquement sur l'extraction minière des minéraux et des métaux et ne traite pas des autres formes d'extraction, telles que le pétrole et le gaz, ni ne fournit de recommandations adaptées à ces autres contextes. Toutefois, même si ces autres formes d'extraction de matières présentent des défis distincts et s'inscrivent dans des réseaux mondiaux différents, en raison des nombreuses conséquences sociales et écologiques communes à toutes les activités extractives, le document propose certains principes qui peuvent être transposés à d'autres contextes extractifs. Comme souligné ci-dessus, la proximité pastorale avec les communautés affectées par les industries extractives, ainsi que le fait de cheminer avec elles sur une voie de réconciliation, de justice et d'espérance, constituent le modus operandi de l'Église catholique et le fondement de toutes ses actions.

Passer à l'action peut, malheureusement, coûter des vies. Les défenseurs de l'environnement et des droits humains voient souvent leur vie mise en péril à cause de leur travail en lien à l'exploitation minière. Selon l'organisation de la société civile [Global Witness](#), 196 personnes ont été tuées en 2023 et bien que ce chiffre soit probablement largement sous-estimé. La plupart de ces meurtres ont eu lieu dans des pays à majorité catholique comme le Brésil, la Colombie, le Mexique, les Philippines et le Honduras, et la plupart des assassinats sont survenus en lien avec l'exploitation minière. Par conséquent, la sécurité des militants locaux, des praticiens, des chercheurs ou des enquêteurs, dont beaucoup sont des femmes et courrent des risques encore plus grands pour cette raison, devrait toujours rester une préoccupation primordiale dans les formes d'action entreprises en réponse aux problèmes miniers.

Nous aimerais dédié ce document à l'intention d'un participant invité à notre atelier consultatif sur l'Amérique latine qui a été assassiné avant qu'il ne puisse partager ses réflexions – [Juan López](#), associé au [Centro ERIC](#) (Equipo de Reflexión Investigación y Comunicación) en Honduras et qui a mené campagne contre une mine de fer à ciel ouvert dans le parc national Carlos Escaleras. Que le témoignage de sa vie et de celle de tant d'autres qui travaillent sans répit pour défendre la dignité humaine et notre maison commune puisse nous guider.

PARTIE I – Contexte : les contours de l'industrie minière

Les concessions minières existent dans presque tous les pays mais il n'existe pas de données mondiales sur l'étendue des activités minières. Il existe, cependant, des données régionales et nationales qui donnent une indication de l'ampleur de l'exploitation minière. En 2020, le [World Resource Institute](#) estimait que l'activité minière recouvrait 18% du territoire de l'Amazonie. En 2023, l'[International Working Group on Indigenous Affairs](#) estimait que 20% du Pérou était sous concessions de mines. Aux Philippines, l'organisation de la société civile [Alyansa Tigil Mina](#) comptait qu'au moins 9 millions des 30 millions d'hectares que représente la superficie totale du pays contiennent des minéraux, avec une richesse estimée de 9 billions de dollars. En juillet 2021, 764 000 hectares étaient couverts par des concessions minières, et ce chiffre est susceptible d'être plus élevé en 2024 avec l'ouverture de la plus grande mine de cuivre et d'or en Asie du Sud-Est. En République démocratique du Congo (RDC), il n'existe pas de données sur la couverture des concessions minières mais selon la [Banque mondiale](#), 70% de la croissance économique du pays en 2023 pourrait être attribué au secteur minier. En juillet 2023, le gouvernement de la RDC et les Émirats arabes unis ont signé un [contrat d'investissement minier de 1,9 milliard de dollars](#). L'ampleur des opérations minières reflète également l'ampleur des conflits miniers. [L'Atlas de la justice environnementale](#), qui fournit une base de données des conflits environnementaux à travers le monde, a rapporté au moment de la publication, 240 conflits associés à l'extraction de cuivre, 347 associés à l'extraction d'or, 144 à l'uranium, 56 à l'aluminium/bauxite, 40 au lithium et 27 à des éléments des terres rares.

Une première étape pour s'engager efficacement sur les questions minières consiste à bien comprendre l'ampleur de l'exploration et de l'activité dans sa région, le fonctionnement de l'industrie, sa place dans les économies nationales et mondiales, les différentes tailles d'exploitation, les types de propriété (publique ou privée), les types de minéraux extraits, les différentes phases de l'exploitation et les contextes sociaux et politiques dans lesquels l'exploitation minière s'inscrit.

A. Les types de minéraux et leurs usages

Les minéraux sont utilisés dans pratiquement toutes les dimensions matérielles de la vie moderne, notamment la construction, la production d'énergie, les technologies de communication, l'équipement médical et une multitude de biens de consommation. Il est important de savoir quels matériaux sont extraits avant de commencer tout engagement et il est également important de comprendre comment ils s'intègrent dans les chaînes de valeurs mondiales et les appellations et stratégies internationales.

Les **minéraux de conflit** sont définis par des statuts juridiques aux [États-Unis](#) et dans [l'Union européenne](#). Selon la définition de l'UE, ce sont des minéraux dont le commerce « peut être utilisé pour financer des groupes armés, alimenter le travail forcé et d'autres abus des droits humains, et soutenir la corruption et le blanchiment d'argent ». Ces statuts considèrent l'étain (cassiterite), le tantalum (coltan ou colombite), le tungstène (wolframite) et l'or comme des minéraux de conflit. Lorsqu'on utilise cette terminologie, il est important de se rappeler sa spécificité juridique : elle n'inclut donc pas d'autres minéraux importants, tels que le cobalt ou le cuivre. Cependant, le « [Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque](#) » a une portée plus large et couvre tout minéral utilisé pour financer des groupes armés.

Les **minéraux critiques** sont ceux désignés par des pays individuels comme ayant une importance stratégique particulière pour les objectifs de politique nationale. Par exemple, selon [l'Agence internationale de l'énergie](#), « Les transitions énergétiques mondiales vers des énergies propres auront des conséquences considérables sur la demande de minéraux au cours des 20 prochaines années ». Ces minéraux liés aux énergies renouvelables sont également connus sous le nom de [minéraux de transition](#) et sont des composants majeurs des listes de minéraux critiques. Cependant, les secteurs des transports, des communications ainsi que de la défense et de la sécurité sont également des facteurs significatifs pour que des minéraux soient considérés comme critiques. Ces minéraux, comme le nickel, le lithium, le cobalt et bien d'autres, ne sont généralement pas régis par des statuts juridiques de la même manière que les minéraux de conflit. Mais ils influencent les politiques et les actions nationales de plusieurs façons. Par exemple, en novembre 2024, l'Agence internationale de l'énergie a signé un [mémorandum d'entente](#) (Memorandum Of Understanding) avec le ministère des Mines de l'Inde pour renforcer la coopération sur les minéraux critiques. Et en 2023, l'UE a signé un [mémorandum d'entente](#) avec le gouvernement du Kazakhstan sur les matières premières et les chaînes de valeur des batteries. En Chine, le [Plan national pour les ressources minérales](#) 2016-2020 a identifié 24 « minéraux stratégiques ». Il est utile de se familiariser avec les listes et les politiques de minéraux critiques de pays spécifiques impliqués dans l'exploitation minière dans une région donnée (voir par exemple, les listes actuelles de minéraux critiques des [États-Unis](#), de [l'UE](#), de [l'Inde](#), de [l'Australie](#) et du [Canada](#)), ainsi qu'avec la manière dont la situation géopolitique actuelle inclut une part disproportionnée de contrôle par la [Chine](#) sur la plupart des minéraux critiques.

« Critique », mais pour qui ?

Nous avons utilisé l'expression « **minéraux critiques** » pour faire spécifiquement référence aux listes établies par les gouvernements afin d'identifier les minéraux qu'ils considèrent comme essentiels pour leurs politiques et leurs priorités. Cela vise à aider les lecteurs à s'orienter dans ce langage technique et à comprendre sa signification sur les marchés mondiaux. Cependant, il est important de faire une critique éthique. Les bénéfices pour lesquels ces minéraux sont « critiques » profitent rarement aux populations et communautés locales où ils sont extraits. De plus, ces minéraux sont souvent sans rapport avec les modes de vie des communautés rurales et indigènes perturbées par les mines d'où ils sont extraits. Autrement dit, ils **NE** sont **PAS** essentiels pour le développement humain intégral de ces peuples. Souvent, ils sont essentiels pour accroître la puissance militaire des pays déjà puissants, au détriment d'autres besoins de développement et au risque de provoquer davantage de conflits. La relation entre les minéraux critiques et les énergies alternatives est particulièrement délicate. L'impact climatique des économies basées sur les combustibles fossiles est planétaire, mettant en danger les communautés humaines et écologiques partout dans le monde. Cette menace est particulièrement aiguë pour les sociétés dont les « moyens de subsistance dépendent fortement des réserves naturelles et des services de l'écosystème, comme l'agriculture, la pêche et les ressources forestières » (*Laudato Si'*, 25). Pourtant, certaines de ces communautés font face à de nouvelles perturbations dues à l'exploitation minière nécessaire pour la transition vers un système énergétique durable. Chaque organisation devra naviguer ces questions complexes de justice, d'inégalité et du besoin pressant de lutter contre le changement climatique causé par les combustibles fossiles.

En plus des minéraux « critiques » nécessaires pour la transition énergétique, il existe également des minéraux « critiques » dont la demande est stimulée par l'industrie de l'armement et les conflits militaires. Les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi qu'une nouvelle course à la modernisation des arsenaux nucléaires et d'autres types d'armes, ont accru la demande pour ces minéraux. En décembre 2024, l'OTAN a publié une liste de 12 minéraux d'importance stratégique pour la défense. Il est donc essentiel de garder à l'esprit les liens étroits entre la consolidation de la paix et la gestion des défis découlant de l'exploitation minière, non seulement en termes de conflits générés par l'extraction elle-même, mais aussi en termes de la manière dont les conflits, tout comme la consommation d'énergie et les technologies électroniques, alimentent la pression extractive.

De nombreux produits miniers qui ne sont pas classés comme minéraux de conflit ou qui sont absents de certaines ou de toutes les listes de minéraux critiques peuvent toutefois encore avoir des impacts sociaux, économiques et environnementaux significatifs. C'est le cas, par exemple, de la potasse, du charbon, du sel et du sable, ce dernier étant crucial pour le secteur de la construction et déjà rare dans certaines régions.

Lorsqu'on aborde les défis sociaux et écologiques générés par un site minier, il est très important de savoir où se situent les produits de cette mine dans ces classifications juridiques et politiques. Cela constitue un élément de contexte essentiel qui encadrera le champ des actions possibles.

B. Le cycle de vie d'une mine

Les lois nationales spécifiques donneront des détails différents pour déterminer le cycle de vie d'une mine. Mais, en général, il y a trois phases principales aux projets miniers qui peuvent toutes être le point focal d'actions et de plaidoyer. Pour autant, quel que soit le stade du cycle de vie d'une mine lors duquel l'engagement a lieu, il est utile de garder à l'esprit l'ensemble du processus à long terme. Nous avons inséré la phase de consultation dans la phase d'exploration, car elle est mêlée à l'intention d'une entreprise d'explorer et constitue une exigence légale dans certains pays avant de passer de l'intention à l'action.

A termes différents, perspectives différentes pour les cycles de vie des mines

Les sociétés minières ont tendance à se référer à cinq étapes du cycle de vie d'une mine : 1) exploration et prospection, 2) découverte, 3) développement, 4) production, et 5) déclassement et réhabilitation. Toutefois, pour se référer à ces cycles de vie, le présent document préfère employer plutôt les termes utilisés par de nombreuses personnes qui se sont engagées sur les questions minières et qui les trouvent plus représentatifs des dynamiques et des impacts qui ont réellement lieu, à savoir : 1) exploration (pour l'exploration et la prospection, et la découverte, et dans laquelle nous considérons également l'octroi de licences), 2) exploitation (développement et production), et 3) fermeture (déclassement et réhabilitation). Ces termes reflètent mieux les réalités vécues par de nombreuses communautés, telles que la logique d'exploitation qui mène à la destruction de l'environnement ou au déracinement des communautés, ou la façon dont les mines sont souvent simplement fermées sans que personne n'en prenne la responsabilité ou ne suive les plans de réhabilitation.

L'exploration

Les minéraux sont généralement considérés comme la propriété de l'État. Et dans la plupart des cas, les pays disposent de lois distinctes en matière d'octroi de licences et d'autorisations pour l'exploration et l'exploitation minières. L'octroi de licences pour l'exploration, y compris les relevés géologiques préliminaires, constitue donc une étape préalable au processus d'exploration. Ces licences peuvent entrer en conflit avec d'autres désignations de terres, comme les réserves naturelles ou les territoires autochtones, les gouvernements trouvant souvent des justifications pour accorder des permis miniers et éclipser d'autres revendications. La connaissance du régime national d'octroi de licences minières et de la manière dont celui-ci s'articule avec les autres désignations de terres, constitue un fondement important.

Une fois les licences d'exploration obtenues, les entreprises consacrent beaucoup de temps et de ressources à la recherche de sites miniers viables. Cela inclut des relevés géologiques et sismiques ainsi que des évaluations de la disponibilité en eau et en infrastructures de transport. Ces études exploratoires sont coûteuses et longues (une phase d'exploration peut durer de 20 à 25 ans). Combiné au fait que la plupart des mines devront fonctionner pendant plusieurs années avant que les entreprises ne dégagent du profit suite à leur investissement initial, cela signifie que les sociétés minières sont généralement très déterminées à passer de l'exploration à la phase suivante d'exploitation pour éviter des pertes irrécupérables. De ce fait, il est très important que les communautés concernées soient vigilantes et bien informées sur les activités d'exploration minière dans leur région de sorte qu'elles puissent s'engager de manière significative avant que le projet ne prenne trop d'ampleur – et, idéalement, dès que l'intention d'explorer est rendue publique par un gouvernement ou une entreprise.

Une étape essentielle dans le passage de l'intention à l'exploration consiste à obtenir le **consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)** des communautés locales pour que les activités minières aient lieu sur leurs territoires. Il est crucial que le CLPE inclue le droit de dire « non » à l'activité minière. Le CLPE a été formulé par plusieurs agences internationales (notamment, [OCDE](#), [UN-REDD](#), [Coalition SIRGE](#)) et a été adopté dans le droit international par la [Convention 169 de l'OIT](#) en 1989 et renforcé en Amérique latine en 2018 avec l'« Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et la justice en matière environnementale », connu sous le nom [d'Accord d'Escazú](#). L'accord fait de l'accès à l'information une condition préalable pour pouvoir donner son consentement. Seulement 23 pays ont ratifié la Convention de l'OIT, principalement en Amérique latine. Même dans les pays où elle a été ratifiée, le droit au CLPE est régulièrement violé. Les exigences du CLPE peuvent varier selon le type de communauté qui est le plus étroitement lié à l'emplacement d'une mine proposée ; par exemple, les Peuples autochtones peuvent avoir des protections de consultation plus fortes sous la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Il existe également des cadres juridiques nationaux comme la Loi sur les droits forestiers de 2006 en Inde, qui reconnaît les droits des Tribus répertoriées et autres habitants traditionnels des forêts. Quelle que soit la force des réglementations, le pouvoir juridique et politique des sociétés minières est capable d'affaiblir l'effet des réglementations internationales au niveau national. Les organisations catholiques et leurs alliés peuvent jouer un rôle important dans le renforcement du droit à l'information qui, à son tour, renforce d'autres droits. Bien qu'elles ne résolvent pas tous les problèmes, la consultation des parties prenantes et le CLPE sont des fondations précieuses sur lesquelles des actions de plaidoyer et d'action plus efficaces peuvent être construites. Maintenir l'unité et la cohésion sociale parmi les communautés locales et démythifier les faux récits sur l'« exploitation minière durable » et les bénéfices sociaux et économiques locaux, seront des aspects importants de l'action dans la mesure où diviser les communautés est une tactique commune employée par les sociétés minières pour désamorcer l'opposition et créer du consentement.



Photo: Caritas Philippines

Un autre aspect important de la phase d'exploration est l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux. Comme pour les différences dans les réglementations de licences et de permis, les règles et normes **d'évaluation d'impact** varieront d'un pays à l'autre. Pour le dire simplement, plus une évaluation d'impact est robuste, plus elle sera utile. Les évaluations d'impact de qualité examineront une gamme complète d'aspects, y compris celui de l'environnement, du développement économique, des conséquences sociales et de l'histoire des conflits. Les bonnes évaluations d'impact incluront également des experts indépendants et des recherches et modélisations minutieuses. Malheureusement, il n'est pas rare que les évaluations d'impact soient, en réalité, des formulaires standardisés que les entreprises peuvent faire valider par des régulateurs gouvernementaux laxistes, voire complices. Mais lorsqu'elles sont réalisées correctement et de manière indépendante, les évaluations d'impact sont des sources vitales d'informations et des plateformes de dialogue. Elles doivent également être accessibles et communiquées clairement aux communautés locales afin qu'elles puissent mieux comprendre les impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation minière sur leur vie. Ce sont des domaines clés d'action, qui seront discutés plus en détail dans la partie IV.

Lorsqu'ils sont intégrés dans les législations nationales, le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), de même que les consultations des parties prenantes ainsi que les études d'impact social et environnemental peuvent constituer des outils importants de levier au niveau local. Ils peuvent également renforcer l'action ou le plaidoyer dans les pays où se trouvent les sièges sociaux des entreprises minières, ces dernières pouvant y être soumises à la pression des actionnaires ou à des normes juridiques en matière de droits humains et de protection de l'environnement.

Une autre dynamique à prendre en compte est que, fréquemment, ce sont de plus petites entreprises minières qui réalisent les phases d'exploration avant de revendre la licence à une grande entreprise (voir point D). Ces petites entreprises sont souvent moins tenues de respecter les normes commerciales éthiques auxquelles adhèrent les grandes entreprises ou qui sont définies

dans les lignes directrices internationales. Dans les cas où des institutions financières internationales participent au financement de la phase d'exploration, cela représente un autre levier d'action du fait que ces institutions sont susceptibles de retirer leur financement en cas de violation avérée des législations internationales ou nationales.

Consentement vs. Consultation

Le langage employé pour décrire l'engagement des parties prenantes avant le démarrage d'un projet minier est important. La plupart des normes visant à protéger les droits des communautés conservent le terme de consentement pour désigner ce qui est recherché dans un processus « libre, préalable et éclairé ». Affirmer que le consentement est requis implique que les communautés disposent d'un droit extrêmement important et puissant : celui de dire « non » si elles décident qu'elles ne veulent pas d'un projet minier sur leurs terres. Comme l'a noté le pape François dans [Querida Amazonia](#), à la suite du Synode pour l'Amazonie, il revient aux communautés locales « de recevoir – en plus de la formation de base – une information complète et transparente sur les projets, leur étendue, leurs effets et risques afin de pouvoir confronter cette information avec leurs intérêts et leur connaissance des lieux et ainsi donner ou non leur consentement, ou bien proposer des alternatives » (§51). Et il qualifie les entreprises qui ne respectent pas le droit au consentement préalable « d'injustice et de crime » (§14). Le Conseil Pontifical Justice et Paix a également souligné la nécessité que les communautés affectées par de grands projets comme l'exploitation minière soient engagées dans une participation et un dialogue, fondés sur un consentement préalable et qu'elles reçoivent une compensation équitable ainsi que la possibilité de préserver leurs modes de vie et leurs structures socio-économiques (Land and Food, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican, 2015, §115). Dans le même esprit, après son élection, le pape Léon XIV a salué « le courage de ceux qui défendent la dignité, la justice et le droit des peuples à être informés, car seules des personnes informées peuvent faire des choix libres » ([Audience aux représentants des médias](#), 12 mai 2025).

Cependant, le langage utilisé par l'industrie préfère remplacer le consentement par la consultation. Ce terme supprime le droit de dire « non » et crée une exigence moindre pour les entreprises, sous-entendant qu'elles n'ont qu'à consulter la communauté sans obligation de respecter sa volonté. Ceux qui cherchent à défendre les droits des communautés devraient toujours mettre en avant le terme de consentement plutôt que celui de consultation, tout en restant conscients des différentes terminologies utilisées dans l'industrie, de leurs implications juridiques et des manières dont la législation nationale peut être employée pour dénier le droit de dire « non ». Étant donné la réalité actuelle et les difficultés pour parvenir à un consentement préalable, libre et véritablement éclairé ou même à une consultation véritable, le CLPE (Consentement Libre, Préalable et Éclairé) doit être considéré comme un outil important mais limité de changement dans l'industrie minière et ne doit donc pas être perçu comme une solution miracle.

L'exploitation

Une fois qu'une mine commence à fonctionner, d'autres préoccupations apparaissent, telles que la protection des travailleurs, la sécurité militarisée, les risques environnementaux et sanitaires, l'intégrité des digues et remblais en résidus miniers, l'épuisement des ressources en eau, la traite des êtres humains, la violence fondée sur le genre ou encore le partage des revenus, pour n'en citer que quelques-uns. La combinaison des problèmes spécifiques, et donc là où une attention particulière est requise, varient selon les lieux et nécessitent un discernement et une analyse attentifs. Une chute ou une hausse soudaine du prix du minerai exploité aura un impact sur les activités minières : un participant à l'événement de Bogotá a souligné qu'en 2000, il était plus rentable de cultiver du café que d'extraire de l'or en Colombie, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, entraînant une recrudes-

cence de l'exploitation aurifère dans le pays, souvent illégale. Des préoccupations existent également concernant les chaînes mondiales de matières premières car les minéraux sont expédiés et transformés en produits sur d'autres continents, sans être traités dans les pays où ils sont extraits.

Il est important de noter que le simple fait qu'une mine ait commencé son exploitation ne rend pas la poursuite de cette exploitation inévitable. Des initiatives visant à suspendre ou à arrêter les opérations minières en cours ont déjà abouti et peuvent encore réussir, bien qu'il soit nécessaire de rester vigilant face à une possible reprise des activités par d'autres entreprises.

La fermeture

Lorsqu'une mine est épuisée ou que les opérations cessent pour toute autre raison, il est nécessaire de mettre en œuvre des processus rigoureux de fermeture de mine, de réparation des dommages et de réhabilitation du site, du fait que l'exploitation minière génère une grande quantité de déchets toxiques. Idéalement, ces étapes devraient être discutées et planifiées clairement dès le tout début de l'exploitation d'une mine, même si la phase d'exploration peut être longue et bien que des changements dans la direction de l'exploitation puissent amener les entreprises à tenter de se renvoyer la responsabilité les unes aux autres. Les acteurs catholiques et leurs partenaires peuvent jouer un rôle dans la responsabilisation des entreprises afin qu'elles respectent leurs plans de réparation. Ils devraient aborder ces plans le plus tôt possible dans le cycle de vie de la mine car il arrive souvent que des entreprises quittent rapidement les lieux sans qu'aucun programme de réparation ne soit mis en place.

Le Conseil international des mines et métaux (International Council on Mining and Metals – ICMM) a publié des [normes industrielles](#) relatives aux pratiques de fermeture des mines, comme il le fait pour la plupart des aspects du cycle de vie d'une mine, tels que l'[engagement auprès des peuples autochtones](#) ou la [gestion environnementale](#). Ces normes industrielles peuvent être imparfaites mais il est utile pour les acteurs ecclésiaux et leurs alliés de les connaître, car elles peuvent servir de points de pression utiles pour le plaidoyer et de tremplins pour le dialogue avec les entreprises minières en vue de mettre en place de meilleures pratiques.

Enfin, la fermeture d'une mine ne marque pas toujours la fin de sa vie. Si une mine est fermée pour des raisons juridiques ou économiques alors qu'elle est encore productive, elle peut être rouverte ultérieurement ou exploitée par des mineurs informels. Mais même si la mine est épuisée, les entreprises peuvent tenter de retraitier d'anciens déchets miniers grâce à un équipement plus sophistiqué. Pour cette raison, une vigilance concernant l'environnement, la sécurité des travailleurs, la présence de groupes armés illégaux ou d'autres problèmes peut s'avérer nécessaire même après la fermeture d'une mine.

C. Droit et réglementation

Les entreprises minières se conforment généralement aux normes minimales que leur impose le droit du pays où se situe une mine, et ce, bien que les lois nationales puissent être régulièrement violées en raison de la corruption. En tant qu'entreprises ayant des responsabilités envers leurs actionnaires, elles n'ont aucun intérêt à faire davantage que ce que la loi nationale exige. Ceux qui œuvrent pour plus de justice et d'équité dans le secteur minier doivent donc avoir une connaissance approfondie des lois et règlements nationaux relatifs à l'exploitation minière. Cela permet de garantir la responsabilité quant au respect intégral des protections nationales existantes et d'orienter l'exercice du plaidoyer vers les domaines nécessitant des améliorations. Comme ces lois peuvent varier d'un pays à l'autre, certaines questions doivent être posées afin de bien comprendre le contexte juridique de l'exploitation minière dans son propre pays.

- 1 Contrats et permis :** Quand la loi minière a-t-elle été adoptée ? ; Quels sont les organismes gouvernementaux qui accordent les concessions d'exploration et d'exploitation ? ; Existe-t-il des limitations sur les permis pour les investissements étrangers ou la propriété étrangère ? ; Le droit national différencie-t-il la propriété de surface de la propriété du sous-sol ? ; Quelles normes d'évaluation d'impact et de consultation sont requises ?
- 2 Taxes et redevances :** Quelle est la loi fiscale du pays pour l'exploitation minière ? ; Quelles incitations fiscales sont offertes aux sociétés minières ? ; Où et comment les informations sur la taxation et les redevances sont-elles disponibles ? ; Quels taux de taxes et de redevances constituerait un taux juste ? Existe-t-il un régime fiscal spécial qui contourne les règles nationales au nom du développement économique, comme dans les « Zones économiques spéciales » ?
- 3 Réglementation environnementale :** Quelles normes nationales existent pour la réglementation environnementale, qui les crée et qui les fait appliquer ? De qui acceptent-ils les évaluations d'impact environnemental ? ; Quels sont les principaux risques environnementaux associés au(x) matériau(x) et à la/aux localisation(s) à exploiter ? ; La mine aura-t-elle un impact majeur sur la vulnérabilité climatique ? ; Quelles sont les organisations de réglementation environnementale responsables de la surveillance et sont-elles indépendantes ou liées au gouvernement et/ou aux sociétés minières ? Produisent-elles des rapports de surveillance réguliers, publics et facilement accessibles ?
- 4 Lois du travail et droits humains :** Le pays a-t-il ratifié la [Convention C176 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les mines](#) ? A-t-il ratifié d'autres conventions, protocoles ou accords régionaux de l'OIT ? ; Quel est le bilan de la société minière en matière de droits humains ? Suit-elle [les Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains](#) ? Les [principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises](#) ? Les [principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains](#) ? Les [Directives volontaires de la FAO des Nations Unies sur les régimes fonciers](#) ? ; Existe-t-il des recours contre les groupes illicites exploitant des mines et violent les droits humains ? ; Les droits de peuples autochtones sont-ils menacés ? Si oui, le pays reconnaît-il la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) ou a-t-il des lois nationales spécifiques aux peuples autochtones ou aux tribus répertoriées ?
- 5 Certification :** Quels processus de certification internationaux s'appliquent aux produits d'une mine (c.-à-d., Dodd-Frank, Processus de Kimberley, Règlement de l'UE sur les minerais de conflit) ? ; Quelles barrières existent pour l'acquisition des certifications requises ? ; Les exigences de certification ont-elles des impacts négatifs ?
- 6 Lois du pays d'origine :** Le pays d'origine de la société minière a-t-il des lois applicables par lesquelles la société peut être tenue responsable de sa conduite ?

Outre les questions spécifiques, il est également très utile d'examiner les modifications récentes apportées aux codes miniers nationaux et de s'interroger : « Qui a demandé ou exercé des pressions pour ces changements ? » et « Qui en tire profit ? ». L'analyse des changements effectués, de leurs raisons et de leurs initiateurs peut aider à diagnostiquer des maux plus profonds dans le système juridique d'un pays en matière d'exploitation minière. Il convient à cet égard de rester vigilant face au lobbying industriel.

D. Sociétés « Major » et « Junior », et dynamiques d'entreprises

Il est évidemment essentiel de savoir quelle entreprise minière opère dans une zone donnée afin de pouvoir dialoguer efficacement avec elle. Cependant, l'industrie peut être complexe et certaines structures et dynamiques importantes doivent être comprises.

Certaines grandes sociétés minières multinationales sont regroupées sous l'appellation de « Majors ». Il ne s'agit pas d'une désignation officielle, mais la liste des [entreprises membres](#) de l'ICMM constitue une base de référence acceptable. Ces entreprises s'efforcent souvent, de bonne foi, d'améliorer leurs pratiques et affirment respecter des principes éthiques établis ainsi que des normes environnementales, ce qui permet aux défenseurs de s'y référer pour critiquer les activités qui ne seraient pas à la hauteur. Elles travaillent également fréquemment avec des organisations nationales, régionales ou spécialisées par type de produit, et partagent avec elles des principes et des bonnes pratiques visant à améliorer les pratiques minières. Par ailleurs, ces entreprises sont généralement plus sensibles au plaidoyer des actionnaires et aux pressions exercées par les consommateurs, qui peuvent être mobilisées par le biais de réseaux internationaux.

Cela dit, même si les entreprises peuvent défendre des principes et des bonnes pratiques dans leur discours, il existe un écart entre ce discours et la réalité, entre les idéaux éthiques exprimés sur leurs sites web et dans leurs déclarations, et leurs actions concrètes sur le terrain. On observe un important phénomène d'« [écoblanchiment](#) » (greenwashing), c'est-à-dire la mise en avant de discours sur l'exploitation minière durable et les bonnes pratiques environnementales, ou encore de petites actions environnementales médiatisées qui masquent des pratiques sous-jacentes très dommageables. On constate également des incohérences au sein même des entreprises. Les responsables de site et autres employés basés dans les pays concernés peuvent ne pas respecter les normes éthiques aussi strictement que le souhaiterait la direction exécutive internationale. Ils peuvent aussi avoir recours à des entreprises de sécurité privées, à la police nationale ou à l'armée, ou à d'autres sous-traitants qui ne sont pas soumis aux mêmes standards éthiques. Les entreprises peuvent accepter volontairement ces situations afin de se dédouaner de toute responsabilité, tout en profitant de tactiques ou de pratiques qui portent atteinte à la paix, aux droits humains ou à la protection de l'environnement. Par ailleurs, dans certains pays, des groupes armés peuvent agir comme intermédiaires entre les mines et les entreprises qui acheminent les matériaux extraits vers les marchés.

Le grand nombre de filiales est également un facteur qui ajoute de la complexité pour tenir les sociétés mères responsables de leurs actions. Par exemple, BHP, l'une des plus grandes sociétés minières au monde, a [420 filiales distinctes](#) répertoriées auprès de la Commission américaine des opérations boursières (US Securities and Exchange Commission). [Rio Tinto](#) liste sur son site web plus d'une centaine de succursales dans les pays où elle opère. Plus une société se trouve loin dans la chaîne des filiales, plus ses liens avec les grands principes éthiques annoncés par les grandes sociétés se relâchent.

Un autre facteur qui rend difficile l'identification des propriétaires des entreprises et la responsabilisation du secteur est la présence de petites sociétés, ou « Juniors », qui ne sont pas soumises au même type de normes et pratiques internationales ou de pressions d'actionnaires que les Majors. Elles seront souvent beaucoup moins scrupuleuses dans leurs activités. Une dynamique courante pratiquée par les Juniors consiste à accélérer la phase d'exploration d'une mine avant de vendre les droits à une Major qui dispose de plus grandes réserves de capital pour mener à bien la phase d'exploitation.

Enfin, une tactique commune aux sociétés minières afin d'éviter les conséquences de leurs actions est le changement délibéré de propriété de sorte que la société originale qui a perpétré la destruction écologique et les violations des droits humains puisse s'absoudre de sa responsabilité tandis que la nouvelle société nie toute responsabilité pour les actions de la société précédente.

Les défenseurs des droits humains et environnementaux et les artisans de paix ont besoin de connaître la nature de la société à laquelle ils ont affaire et sa place dans le tableau complexe que composent la structure et des dynamiques des sociétés minières.

E. L'exploitation minière artisanale et informelle

Ce document se concentre principalement sur l'exploitation minière industrielle à grande échelle. Cependant, on ne peut ignorer l'exploitation minière artisanale et illégale, surtout compte tenu des chevauchements qu'elles ont avec l'exploitation minière industrielle pour certains métaux, tels que l'or, le coltan, le tungstène et d'autres. Dans la région amazonienne, un [rapport](#) publié en 2024 a documenté comment l'exploitation aurifère artisanale illégale en Amazonie entraîne la déforestation, des niveaux graves de contamination de l'eau, des conséquences sanitaires et sociales pour les peuples autochtones et d'autres violations des droits humains. En RDC et en Zambie, l'exploitation minière artisanale est étroitement liée à l'exploitation minière industrielle. Il y a aussi quelques pays où des groupes criminels ont les ressources pour acheter des drogues et les technologies nécessaires pour s'engager dans des activités minières à moyenne échelle. Il est impossible de décrire la variété des contextes où l'exploitation minière artisanale et illégale se produit – par exemple, les [garimpeiros](#) du Brésil qui empiètent sur les terres autochtones sont très différents des [galamsey](#) au Ghana. Il y a, cependant, certains schémas similaires dont il faut être conscient face aux activités minières à plus petite échelle :

- 1 Les entreprises minières accusent souvent les mineurs artisanaux d'être responsables des pires dommages environnementaux. Cela peut être vrai à certains égards, car les mineurs artisanaux sont généralement soumis à moins de contrôles, disposent de moins de moyens pour protéger ou atténuer les effets sur l'environnement et comprennent souvent moins bien la science qui sous-tend la protection environnementale. Cependant, même si le récit accusateur des entreprises minières peut être biaisé, la protection de l'environnement reste une préoccupation légitime dans le cadre de l'exploitation minière artisanale.
- 2 Bien que les initiatives de transparence et les processus visant à garantir des minerais « sans conflit » contribuent souvent à réduire les violations des droits humains, tant que le produit extrait correspond à cette catégorie légale, de nombreux minerais ne sont pas encadrés de la même manière. Dans ces situations, il est fréquent que des mineurs artisanaux soient cooptés par des groupes illicites ou criminels et soient traités de manière très dure. L'extraction de cobalt en RDC en est un exemple emblématique. Il existe toutefois des initiatives régionales, comme la [Conférence internationale sur la région des Grands Lacs](#), qui visent à lutter contre l'exploitation illégale et à protéger les droits humains dans le contexte de l'exploitation minière artisanale.
- 3 Dans certains cas, il est important d'examiner si l'exploitation minière artisanale peut offrir une alternative viable à l'exploitation industrielle, fournir un emploi plus équitable et/ou réduire les effets négatifs sur l'environnement grâce à l'utilisation de techniques minières traditionnelles ou durables (voir la partie IV « Agir » pour plus d'informations sur les moyens de subsistance alternatifs). Dans ces situations, l'exploitation artisanale peut être synonyme d'exploitation ancestrale, où les communautés suivent des pratiques transmises depuis des générations et ayant un impact environnemental moindre. La coopérative [AMATAF](#) au Pérou travaille avec des mineurs artisanaux pour traiter l'or sans utiliser de mercure toxique. Cependant, l'accès au marché et la question de l'échelle posent des problèmes. Les mineurs artisanaux peuvent avoir du mal à trouver des niches de marché dans la mesure où leurs techniques sont moins efficaces que celles de l'exploitation industrielle et entraînent des prix plus élevés. Au demeurant, l'échelle et la capacité réduites de ce type d'exploitation seraient probablement incapables de répondre à la demande mondiale actuelle.

PARTIE II – Voir : problèmes fondamentaux de l'exploitation minière

L'exploitation minière présente un éventail de problèmes qui varient largement selon ce qui est extrait, qui effectue l'extraction, l'écologie locale, le contexte sociopolitique, le cadre juridique national, la situation économique locale, l'histoire des conflits de la région, et son histoire coloniale. Dans cette section, nous résumons quelques problèmes clés générés par les activités minières. Que « voyons-nous » dans les territoires affectés par l'exploitation minière ? De nombreux participants à l'atelier ont exprimé comment « l'exploitation minière accapare tout ». Elle accapare les terres des peuples, les moyens de subsistance, les rivières, les forêts, les cimetières, les sites sacrés, leur santé, leur identité, et le tissu social de leurs vies. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, et n'implique pas non plus que ces problèmes soient distincts. Ils tendent à être entremêlés et à se renforcer mutuellement. De plus, chaque site minier et projet est unique et capable d'engendrer des questions nouvelles et distinctes. Le but de cette liste est d'identifier et de décrire certaines des questions transversales les plus communes auxquelles font face les communautés affectées par l'exploitation minière afin d'aider à analyser sa propre situation spécifique avant de développer un plan d'engagement.

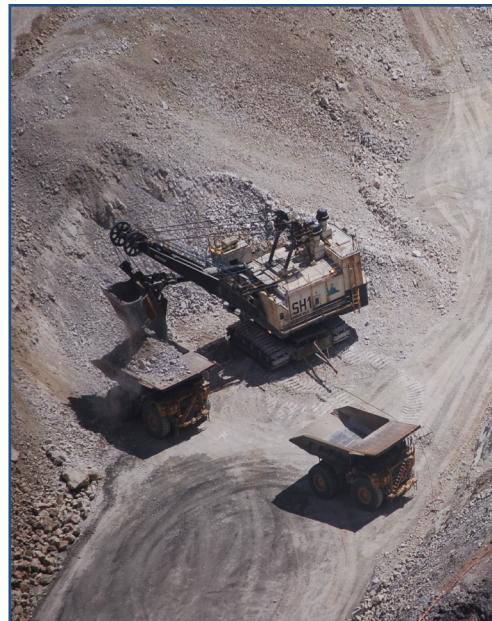


Photo: Javier Arrellano-Yanguas

A. La sécurité et les droits des travailleurs

L'exploitation minière est un travail difficile et dangereux. Les travailleurs sont souvent exploités, étant forcés de travailler des heures déraisonnables, pour de bas salaires, avec un équipement de protection insuffisant et dans des conditions dangereuses, comme à proximité de matériaux toxiques ou dans des galeries de mines instables. Dans toute mine en exploitation, les droits et la sécurité de la main-d'œuvre doivent être une préoccupation primordiale. Les projets miniers sont souvent vendus sur la promesse d'emplois. Quand les travailleurs ne sont pas traités justement et travaillent dans des conditions dangereuses sans salaire décent, et souvent avec des contrats d'emploi précaires, cela équivaut à une rupture de cette promesse. Il y a aussi la question des compétences et de la formation. Beaucoup d'emplois créés par l'exploitation minière pour les communautés locales sont peu qualifiés, les emplois plus qualifiés comme les ingénieurs et gestionnaires étant pourvus par des personnes venant de l'étranger. Il y a souvent peu d'engagement de la part des sociétés minières à investir dans le développement des compétences pour les populations locales. Les emplois disponibles sont aussi souvent beaucoup moins nombreux dans les mines modernes en raison de l'automatisation et de l'utilisation accrue de la technologie.

L'exploitation minière impacte sévèrement les relations de genre et familiales. Les emplois miniers sont principalement masculins, laissant les femmes et les jeunes filles s'occuper du travail de soin. Quand les femmes sont employées dans les exploitations minières, elles souffrent de conditions de travail plus dangereuses et perçoivent des salaires plus bas que les hommes. Elles peuvent aussi subir du harcèlement sexuel et de la violence. Quand des accidents arrivent, il y a très rarement d'assurance ou de compensation, laissant les familles sans sources de revenus, et forçant les enfants à abandonner l'école pour compenser la perte de revenus familiaux.

B. Les conséquences écologiques

L'exploitation minière génère de nombreux impacts écologiques négatifs : déforestation, désertification, vulnérabilité climatique accrue, perte de biodiversité, pollution et contamination, et émissions de gaz à effet de serre qui peuvent avoir une gamme de conséquences, de la perte de moyens de subsistance et de l'augmentation de la migration, aux dommages sanitaires, à la perte d'agriculture, à l'épuisement de l'eau, à l'aggravation de l'impact des catastrophes naturelles, à l'augmentation de la violence autour de ressources réduites, et à la contribution au changement climatique pour n'en nommer que quelques-uns. Ces impacts peuvent s'étendre loin d'un site minier, via des changements en cascade de l'écosystème, des répercussions sur l'ensemble des bassins versants et des dommages aux nappes phréatiques préexistantes, des projets d'infrastructure, comme des routes ou des voies ferrées, ou le transport par le vent de polluants atmosphériques.

Beaucoup de ces impacts écologiques constituent des changements permanents dans le paysage. Une fois que les aquifères sont épuisés dans une région, ils ne sont pas remplacés. Une fois qu'un cours d'eau est détourné, une communauté qui en dépend ne récupérera jamais cet accès. Même si une forêt est recréée, elle a perdu sa flore et sa faune originales et ne retient plus les eaux de crue, n'offre plus d'habitats pour la faune sauvage, ni ne contrôle l'érosion. Et à grande échelle régionale, une fois que la forêt amazonienne atteint un point de basculement et n'est plus un puits de carbone, il n'y a pas de retour en arrière, ce qui a des conséquences planétaires. Cela introduit un nouvel ensemble de risques et de vulnérabilités, non seulement pour les communautés affectées par l'exploitation minière qui font face à des événements météorologiques plus extrêmes induits par le changement climatique, mais pour toute vie sur terre.

Les sociétés de l'ICMM sont de plus en plus conscientes de l'importance réputationnelle et politique [d'atténuer ces impacts écologiques](#), y compris les plans de fermeture et de nettoyage responsables. Les résultats réels par rapport à ces normes peuvent varier, et les petites sociétés ou les filiales des « Majors », ne seront probablement pas aussi prudentes, mais ces normes offrent une ouverture pour des actions de plaidoyer visant à tenir les sociétés pour responsables.

Il est paradoxal que ces dévastations écologiques causées par les industries extractives puissent être la conséquence de la recherche de modes de vie plus durables dans d'autres parties du monde, ce qui a aussi été appelé « extractivisme vert », et fait partie de structures plus larges d'inégalités de pouvoir (voir point F).

C. La santé et le tissu socio-culturel des communautés locales

L'exploitation minière peut avoir de sérieux impacts sur la santé des communautés locales et particulièrement sur la santé reproductive des femmes. Les jeunes femmes qui vivent près des sites miniers ont des difficultés à concevoir ou donnent naissance à des enfants handicapés. L'empoisonnement au plomb et au mercure chez les enfants a des conséquences dévastatrices à long terme sur leur développement et leurs capacités cognitives. Les résidents peuvent aussi souffrir de maladies de peau dues à la pollution de l'eau et d'autres maladies telles que des problèmes gastriques et des cancers. Étant donné les effets disproportionnés de l'exploitation minière sur les femmes et les enfants, il n'est pas surprenant que les femmes soient souvent à l'avant-garde de la défense de la vie et des territoires quand ceux-ci sont menacés par des projets extractifs, y compris en menant les réponses des communautés catholiques au niveau local. Comme l'a souligné la recherche sur le rôle de l'Église catholique dans la gouvernance des ressources naturelles [au Brésil, en Colombie et au Mexique](#), les femmes sont des agents de changement plutôt que de simples victimes.

Une autre conséquence fréquente de l'exploitation minière est l'atteinte au tissu social d'une communauté locale. Pendant la phase d'exploration, il est courant que les sociétés minières offrent des cadeaux ou de l'argent aux communautés locales pour

acheter leur consentement, menant à des divisions entre ceux qui accueillent favorablement la mine et ses « cadeaux » et ceux qui s'y opposent parce que les « cadeaux » seront accompagnés plus tard d'une détérioration sociale et écologique. Même avant toute opération minière et toute destruction écologique, la [recherche](#) a montré que la simple annonce d'une phase d'exploration et l'installation d'un bureau par une société sur un territoire affaiblissent la cohésion des communautés locales et dressent les membres les uns contre les autres. En plus de la dimension sociale, l'exploitation minière affecte l'identité culturelle des communautés locales, en particulier quand le site minier empiète sur des terres qu'elles considèrent comme sacrées.

D. Déplacement

L'exploitation minière peut mener à ce que des populations soient légalement et/ou de force expulsées de leurs terres, même quand ces terres sont des propriétés ancestrales ou sont protégées environnementalement. Les personnes déplacées de force par des projets miniers migrent vers les villes où elles deviennent souvent des habitants de bidonvilles ou des sans-abri et rencontrent une exclusion et une violence sociales et économiques supplémentaires. Les femmes, surtout les femmes autochtones, risquent de subir des abus raciaux et de genre, y compris la traite sexuelle, et les jeunes sont particulièrement vulnérables au fait de rejoindre des gangs en raison d'un manque d'alternatives pour trouver un emploi.

En plus du déplacement direct des communautés locales parce que leurs terres sont prises par des opérations minières, il y a aussi un processus de déplacement lent. La contamination de l'eau et du sol conduit les communautés locales à être incapables de poursuivre leurs moyens de subsistance de pêche ou agricoles. Les résidents finissent par n'avoir d'autre option que de migrer vers les villes en quête d'emploi. Les femmes risquent particulièrement d'être attirées dans des emplois domestiques et d'être victimes de traite. Ces dynamiques migratoires sont exacerbées par le changement climatique et des phénomènes météorologiques imprévisibles.

E. Déséquilibres économiques

Les activités minières génèrent souvent des relations économiques injustes et aggravent les dynamiques de pauvreté. Cela peut se manifester de façon simple et directe, par exemple par des contrats de travail biaisés ou inéquitables dus à la corruption, à une mauvaise gouvernance, à un faible pouvoir de négociation ou à des obstacles à la syndicalisation des travailleurs. Des relations économiques injustes peuvent également découler d'un manque de participation locale à l'élaboration des plans nationaux de développement économique, par exemple en ce qui concerne la législation sur le salaire minimum légal. Un autre déséquilibre économique majeur réside dans l'absence de proportionnalité entre les bénéfices réels générés par une mine et ce que les travailleurs perçoivent et/ou les projets sociaux qu'une entreprise met en place (dans le cadre de sa soi-disant responsabilité sociale d'entreprise) pour obtenir le consentement des communautés. En général, les entreprises paient très peu d'impôts et opèrent avec une transparence financière limitée. Lorsque la quantité de minéraux extraits n'est pas rendue publique, les sociétés minières peuvent payer ce qu'elles veulent. Au Honduras, par exemple, elles ne paient que 2% d'impôt sur leurs bénéfices et seulement 1% au Guatemala. Il existe également des failles juridiques internationales qui permettent aux sociétés minières d'éviter de payer des impôts.

La complexité du commerce des minéraux constitue un autre défi. Les minéraux, qu'ils soient bruts ou raffinés, sont échangés à l'échelle internationale en fonction des tendances du marché qui peuvent être très volatiles. Les minéraux ne sont pas simplement transportés des installations de stockage du vendeur vers celles de l'acheteur. En réalité, il peut y avoir de nombreuses opérations de négoce sans aucun déplacement physique du minerai ou des minéraux raffinés, ce qui ajoute des couches supplémentaires de problèmes économiques et sociaux. Malheureusement, les marchés de matières premières manquent souvent de transparence : les négociants sont réticents à révéler où et quand ils achètent un stock donné de minéraux et à quel prix.

Cela a des conséquences négatives, en particulier pour les pays dont l'économie dépend fortement des exportations de matières premières.

Une autre manière dont une mine peut avoir des effets économiques négatifs sur les communautés locales est la création d'en-claves extractives d'exportation. Il s'agit de situations où les ressources et le personnel nécessaires au fonctionnement d'une mine sont importés de l'étranger, excluant ainsi les pays hôtes de toute participation à la chaîne de valeur élargie et aux étapes plus lucratives de transformation des matériaux extraits. De plus, l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers entraîne souvent une hausse de l'alcoolisme, de la consommation de drogues et de la prostitution.

Les activités minières peuvent également conduire à l'abandon, par l'État, de son rôle de fournisseur de services publics. Les sociétés minières agitent la promesse de construire des routes, des hôpitaux, des écoles, des installations sportives et autres infrastructures. Il s'agit pourtant de services qui devraient être assurés par le gouvernement grâce aux impôts qu'il perçoit, y compris ceux versés par les sociétés minières. Cela modifie les relations économiques, renforcé par les discours conjoints des gouvernements et des entreprises qui présentent l'exploitation et l'extraction des minéraux – destructrices par essence – comme synonymes de développement social et d'infrastructures. Un participant à un atelier a cité l'exemple d'une communauté en Colombie à qui l'on a proposé l'électricité en échange de son consentement à l'exploitation minière sur son territoire, ce qui a conduit à la contamination de sa source d'eau.

F. Inégalités de pouvoir

Le pouvoir économique, juridique et politique des sociétés minières éclipse largement celui des communautés affectées. Si les sociétés minières s'opposent à des groupes ou communautés isolés, elles savent que leur puissance et leurs ressources l'emporteront. Cela ne signifie pas que les communautés soient impuissantes, mais que les défenseurs et soutiens des communautés et travailleurs à risque doivent être conscients de ce déséquilibre de pouvoir, sans toutefois s'en laisser intimider. Des réseaux juridiques nationaux et internationaux, tels que des avocats *pro bono*, existent pour contribuer à corriger ces déséquilibres, bien que leurs capacités soient limitées. Plus simplement, le fait que les communautés se mettent en réseau entre elles et avec de plus grandes institutions sociales, comme l'Église catholique, d'autres confessions chrétiennes, des organisations issues d'autres traditions religieuses ou encore des groupes laïques, peut également aider à contrer cette disparité dans les rapports de force.

En plus des inégalités de pouvoir entre les sociétés minières et les communautés locales, il existe également des inégalités de pouvoir à l'échelle mondiale. Certains pays, poussés par leur consommation d'énergie et de matériaux, exercent une pression sur le Sud global afin d'exploiter les minéraux nécessaires à leur transition énergétique, à leur équipement militaire et à leurs produits électroniques. Les ministres des affaires étrangères peuvent influencer les gouvernements hôtes pour qu'ils accordent aux sociétés minières multinationales des allégements fiscaux ou d'autres avantages. Les investissements miniers sont financés par des fonds de pension et des banques, et les citoyens qui ont des économies dans ces banques ou dont les retraites dépendent de ces fonds contribuent indirectement aux problèmes générés par l'exploitation minière. C'est pourquoi le désinvestissement des sociétés minières peut constituer une action efficace pour contester ces inégalités de pouvoir (voir Partie IV). Dans le cas de « l'extractivisme vert », ceux qui consomment beaucoup plus d'énergie que les autres doivent être poussés à réduire leur demande. En fin de compte, c'est l'économie mondiale et ses besoins en consommation et en armement qui alimentent l'expansion de l'extraction minière. Il s'agit là d'un axe de plaidoyer à la fois très difficile et très important, mais également d'un domaine dans lequel les réseaux ecclésiaux mondiaux sont bien placés pour agir.

G. Corruption

La corruption peut exister à tout niveau de la vie civique. Elle peut exister parmi les dirigeants nationaux et les ministres qui reçoivent des avantages, soit de l'argent ou sous forme d'actions ou d'autres priviléges, pour aider les sociétés minières à contourner les lois ou même à changer les lois. La corruption peut aussi se produire avec les élus locaux, comme certains membres du personnel de l'Église ont rapporté des expériences avec des redevances versées par le gouvernement aux autorités locales qui gardent l'argent plutôt que de l'utiliser au bénéfice de la communauté. Cela peut arriver avec les dirigeants tribaux, qui parlent souvent au nom de toutes leurs communautés, ce qui signifie qu'ils sont des cibles pratiques pour les intérêts miniers à corrompre pour obtenir le consentement. La corruption peut être particulièrement répandue dans les États fragiles avec de faibles niveaux de gouvernance, mais elle est généralisée. Les politiciens ont souvent des intérêts financiers ou des participations dans des sociétés minières. On ne peut pas s'attendre à ce que des hauts fonctionnaires au gouvernement adoptent une législation qui réglementera l'industrie ou fassent appliquer les lois environnementales et de bonne gouvernance s'ils détiennent des parts dans des sociétés minières ou ont reçu d'elles des donations. Cela arrive aussi au niveau local où il n'est pas rare que des maires ou des gouverneurs locaux soient des propriétaires directs ou des sous-traitants pour des sociétés minières, ou fassent partie de la chaîne de valeur.

H. Pensée de court-terme

Comme mentionné plus haut, l'un des principaux moyens par lesquels les sociétés minières peuvent manipuler les communautés est d'offrir, dès le départ, des avantages qu'une communauté pauvre trouve attractifs, l'amenant à ignorer ou à accepter comme contrepartie les dommages à long terme de l'exploitation minière sur son territoire. Ces avantages initiaux peuvent inclure des promesses d'emplois, de développement d'infrastructures ou de construction de bâtiments publics comme des écoles ou des centres de santé. Il s'agit d'avantages appréciables mais ils doivent être soigneusement pesés et évalués. Les projets d'infrastructures publiques représentent généralement une part disproportionnellement faible de la valeur totale qu'une mine peut produire. Et le bénéfice de l'emploi peut être finalement annulé par d'autres problèmes mentionnés dans cette section (droits et sécurité des travailleurs, nombre d'emplois inférieur à ce qui était prévu, problèmes de santé, effritement du tissu social des communautés locales, contamination de l'eau, etc.). De plus, les emplois ne sont garantis que tant que la mine est en activité. Lorsque la mine ferme, après l'épuisement des gisements en 10 ou 20 ans, la communauté locale est abandonnée, souvent avec des terres inadaptées à d'autres activités économiques, ainsi qu'avec des déchets miniers à long terme, tels que des résidus toxiques et des rejets, dont certains – comme ceux issus de l'extraction de l'uranium – peuvent polluer pendant des milliers d'années. Il est donc vital que les communautés ne se laissent pas séduire par l'attrait d'avantages de court terme qui empêcheraient, à long terme, la réalisation d'un développement humain intégral. Les conséquences de l'exploitation minière pour les générations futures doivent être reconnues. Ce sont elles qui paieront le plus lourd tribut à la pollution, à la perte de biodiversité et à la dégradation des terres provoquées aujourd'hui.

I. Criminalisation des protestations et dangers pour les défenseurs

Un phénomène courant dans de nombreux pays est la criminalisation de protestations légitimes et l'intimidation ou les menaces contre ceux qui cherchent un accès à l'information ou s'évertuent à défendre les droits humains ou l'environnement. Cela se produit généralement quand les entités gouvernementales s'efforcent d'aplanir le chemin pour les opérations des sociétés minières et à éliminer les obstacles au projet issus de la société civile. Une connaissance claire des lois locales et nationales

concernant la protestation, le rassemblement public et la dissidence est cruciale. Également cruciale est d'assurer la sécurité des défenseurs environnementaux et des droits humains qui font fréquemment face à des menaces à leur sécurité ou même à leurs vies. Beaucoup de ces défenseurs sont des femmes qui font aussi face à des menaces spécifiques à leur genre telles que le harcèlement sexuel et d'autres formes de violence basée sur le genre. Une initiative significative à cet égard pour l'Amérique latine est [l'Accord d'Escazú](#) et son article 9 sur le droit à un environnement sûr pour les défenseurs environnementaux, avec la protection communautaire et l'accompagnement communautaire comme stratégies protectrices clés.

J. Inégalités de pouvoir

Dans de nombreuses régions, le spectre des paramilitaires, des groupes rebelles ou des criminels contrôlant les mines est un phénomène en croissance. Ces groupes introduisent des risques majeurs de violence et ne sont pas soumis aux mêmes pressions légales que celles pouvant être exercées sur les entreprises minières. Ils sont également beaucoup plus susceptibles de mépriser le bien-être des travailleurs et des écosystèmes. Dans de tels contextes, il vaut la peine de rappeler dès l'introduction que la sécurité des chercheurs, militants, leaders communautaires ou de toute personne œuvrant pour la justice, la paix et le développement humain intégral dans le secteur minier doit être une préoccupation primordiale. De plus, la coopération des autorités nationales et la mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix sont absolument nécessaires. Il est également vital de comprendre comment ces groupes parviennent à acheminer leurs produits extraits vers le marché, et si des entreprises ou des individus basés dans l'UE, en Amérique du Nord ou en Australie sont complices en achetant des minerais provenant de telles sources car c'est un canal politico-légal important que les défenseurs de justice et de paix peuvent utiliser.

PARTIE III – Juger : la tradition sociale catholique

Les problèmes clés énumérés ci-dessus touchent aux thèmes majeurs de l'enseignement social catholique : prendre soin de notre maison commune, protéger la dignité humaine, renforcer la solidarité et le bien commun et promouvoir le développement humain intégral, pour n'en nommer que quelques-uns. La tradition sociale catholique offre de fortes critiques des activités économiques qui perturbent l'équilibre des écosystèmes, mettent en danger la cohésion sociale et attisent les conflits, sapent la santé, aggravent les inégalités ou échouent à considérer la justice sociale et intergénérationnelle.

Nous examinons brièvement dans cette section ce que les papes et les évêques ont dit sur l'exploitation minière ces dernières années et mettons en évidence quelques principes moraux clés de la tradition sociale catholique en rapport avec l'exploitation minière qui peuvent aider à orienter les réponses. La « [Bibliographie annotée sur la tradition sociale catholique et l'exploitation minière](#) » fournit des ressources plus approfondies.

Le développement humain intégral a été un concept fondamental pour guider l'engagement de l'Église sur l'exploitation minière, avec de nombreux documents dénonçant les modèles de développement qui influencent l'activité extractive et questionnant le discours selon lequel l'exploitation minière apporte le développement à une région appauvrie. Le concept de développement humain intégral a été forgé dans [Populorum Progressio](#) par [le pape saint Paul VI](#) en 1967. Le cœur de l'encyclique est l'insistance sur un modèle de développement qui ne se réduise pas à la croissance économique et qui tienne compte du développement de la personne entière dans toutes ses dimensions (économique, sociale, politique, culturelle, spirituelle, psychologique, écologique, etc.) (§14). Et dans des discours séparés en [1970](#) et en [1972](#), saint Paul VI a souligné la gravité du déclin écologique imminent, établissant un lien entre l'importance d'un environnement sain et la plénitude visée dans le développement humain intégral.

Le pape saint Jean-Paul II a continué à approfondir cet enseignement en mettant l'accent sur la promotion d'une culture de la vie. Dans son message pour la [Journée mondiale de la paix](#) de 1990, il a noté l'association entre la dégradation environnemen-



Photo: clemMTravel/Adobe Stock

tale et sociale, les liens entre les dommages écologiques et les conflits, l'importance de la solidarité mondiale, l'éducation à la responsabilité et conversion écologiques, la nécessité de changements de mode de vie, et la responsabilité de la communauté internationale des États de mener le changement, autant d'éléments que le pape François rendra plus tard centraux dans son enseignement. Saint Jean-Paul II a également souligné que les marchés et les entreprises, ce qui inclurait les sociétés minières et les marchés des minéraux et métaux, doivent être orientés vers la promotion du bien commun. Il s'est aussi exprimé fermement contre la corruption, par exemple, dans Veritatis Splendor où il met en rapport la corruption aux problèmes culturels du relativisme moral qui sont « liés à des façons particulières de regarder l'homme, la société et le monde » (§98) qui sont séparées de la vérité humaine profonde connaissable par tous les peuples (§1).

Le **pape Benoît XVI** a évoqué de manière indirecte les enjeux liés à l'exploitation minière dans l'exhortation apostolique post-synodale Africae Munus où il dénonçait le « pillage des biens de la terre par une minorité au détriment de peuples entiers » (§24). Cette activité prédatrice empêche les populations de réaliser un développement humain intégral et se fait souvent au prix de graves destructions écologiques, lesquelles compromettent encore davantage le bien-être humain (§79-80). Par ailleurs, Benoît XVI a rédigé Caritas in Veritate afin de promouvoir le concept de développement humain intégral et y a proposé plusieurs réflexions approfondies touchant à de nombreux thèmes pertinents pour l'industrie minière. Il y abordait notamment : la nécessité d'assumer une responsabilité morale dans le soutien au développement technologique sans tomber dans une focalisation excessive sur celui-ci ; le problème de l'accroissement des inégalités et des coûts écologiques liés au consumérisme ; le fait que l'accaparement des ressources naturelles par certaines entreprises et groupes de pouvoir constitue un grave obstacle au développement et peut provoquer des conflits ; ainsi que la nécessité pour les États de réguler l'extraction des ressources afin que les coûts économiques et sociaux soient transparents et assumés par ceux qui les occasionnent, plutôt que par les pays à faible revenu ou par les générations futures (§49-50). En outre, il a insisté sur la participation des communautés locales à la lumière du principe de subsidiarité (§47, 57).

Avec le **pape François**, les enjeux écologiques et sociaux liés à l'exploitation minière ont été abordés de manière plus explicite dans le Magistère de l'Église avec Laudato Si' et son accent sur l'écologie intégrale, marquant un changement de paradigme. Les êtres humains font partie de la création et c'est l'ensemble de la création, et non les seuls humains, qui est racheté par le Christ. *Laudato Si'* a identifié l'exploitation minière comme un facteur d'inégalités mondiales, avec la contamination, la déforestation et la dépossession des terres dans le Sud global résultant de la nécessité de satisfaire aux demandes du marché provenant du Nord industrialisé (§51). Tout au long de son pontificat, François a critiqué le consumérisme et une « culture du déchet » qui s'oppose à ce que le pape saint Jean-Paul II appelait une « culture de la vie ». Dans son encyclique Fratelli Tutti, François a appelé à une « culture de la rencontre » pour contrer une « mondialisation de l'indifférence », dans laquelle ceux qui mènent des modes de vie à forte consommation et à forte intensité énergétique demeurent indifférents aux conséquences pour les communautés pauvres. On note également, au cours du pontificat de François, un déplacement vers une approche plus nettement multi-espèces qui reconnaît la valeur intrinsèque de la vie non-humaine ainsi que la centralité des droits de la nature, en plus des droits humains.

La détresse des peuples autochtones fut un autre centre d'attention central du pontificat de François, culminant avec le Synode pour l'Amazonie en octobre 2019. Dans son exhortation apostolique post-synodale [Querida Amazonia](#), il a critiqué la « mentalité extractiviste » qui ne voit l'Amazonie que comme une source de ressources, a réitéré la nécessité de modèles économiques et de développement intégraux, et a fortement plaidé pour la protection des droits et territoires autochtones qui sont souvent les plus affectés par les activités minières (§9-14). François a pointé du doigt l'industrie minière animée par des « intérêts colonisateurs » et dont les conséquences « provoquent un cri qui monte vers le ciel » (§9). Sous François, trois conférences traitant des préoccupations minières ont eu lieu au Vatican. Lors de la conférence de [2013](#), François a exhorté à ce que les décisions ne puissent être prises uniquement du point de vue des gains économiques ; en [2015](#), il a énuméré les nombreux cris causés par l'exploitation minière ; et en [2019](#), il a réitéré un appel au changement de paradigme économique. C'est en [2023](#), lors d'une visite apostolique en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, que François a offert une critique prophétique marquante de la façon dont les intérêts miniers ont nui au continent africain : « Ne touchez pas à l'Afrique ! Arrêtez d'étouffer l'Afrique : elle n'est pas une mine à exploiter ni un terrain à piller. Que l'Afrique soit le protagoniste de son propre destin ! »

En plus de ces documents et déclarations papaux, plusieurs conférences épiscopales nationales et conseils épiscopaux régionaux ont publié des lettres pastorales et d'autres documents pour guider les Églises locales dans leur réponse aux conséquences sociales et écologiques de l'exploitation minière. Ceux-ci sont examinés dans la « [Bibliographie annotée sur la tradition sociale catholique et l'exploitation minière](#) ».

L'ecclésiologie joue un rôle central dans la mise en œuvre de ces enseignements papaux. Sous le pape François, l'ecclésiologie a connu un approfondissement de son orientation missionnaire. Dans [Evangelii Gaudium](#), qui peut être considéré comme un document programmatique de son pontificat, il a déclaré qu'il préfère « une Église accidentée, blessée et sale pour être sortie par les chemins, plutôt qu'une Église malade par l'enfermement et la commodité de s'accrocher à ses propres sécurités » (§49). François a également approfondi la compréhension du Concile Vatican II de l'Église comme « Peuple de Dieu » (§111-134), dans laquelle tous sont des disciples missionnaires, avec « un engagement réel pour l'application de l'Évangile à la transformation de la société » (§102) dans toutes les institutions et organisations dont l'Église catholique est composée ou dans lesquelles ses membres travaillent. Avec ses 1,3 milliard de membres et ses milliers d'écoles, d'hôpitaux, de paroisses et d'organisations sociales et de développement répartis sur tous les continents et à différents niveaux, l'Église catholique dispose d'atouts institutionnels uniques qu'elle peut mettre à profit pour avoir un impact social, défendre les droits humains et protéger les écosystèmes, particulièrement en ces temps où les gouvernements autoritaires gagnent du terrain.

Cependant, dans le contexte de la synodalité, il y a une large marge pour repenser les structures organisationnelles actuelles afin d'aborder les questions minières. Dans de nombreux pays, les conférences épiscopales ne disposent pas des ressources humaines ou financières, ni de l'expertise nécessaire pour accompagner les communautés affectées par l'exploitation minière sur leurs territoires ou pour prendre des mesures afin de protéger leur vie et promouvoir leur développement humain intégral. C'est un domaine où nous invitons les lecteurs de ce document à examiner les structures ecclésiales actuelles et ce qui peut être fait pour améliorer leur capacité de réponse. Certains diocèses en Colombie sont, par exemple, en train d'introduire un apostolat social spécial en relation avec l'exploitation minière.

Le pape Léon XIV a déjà indiqué que son pontificat serait caractérisé par une forte orientation vers la paix, la justice et la vérité qui, a-t-il souligné, constituent un besoin et un désir partagés par toutes les personnes et tous les peuples de la Terre. Une semaine après son élection, lors d'une [audience avec le Corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège](#), il a relevé que la paix « engage et interpelle chacun de nous, indépendamment de nos origines culturelles ou de notre appartenance religieuse, exigeant d'abord que nous travaillions sur nous-mêmes ». « Travailler pour la paix, » a-t-il poursuivi, « requiert d'agir avec justice », ce qui implique de surmonter les inégalités mondiales et « de veiller à garantir le respect de la dignité de chaque personne », concluant que « des relations véritablement pacifiques ne peuvent être construites, y compris au sein de la communauté internationale, en dehors de la vérité », sans laquelle « il est difficile d'édifier des relations authentiques puisque manquent

les prémisses objectives et réelles de la communication ». En juillet 2025, il a introduit une nouvelle messe pour le soin de la création. Dans [son homélie lors de sa première célébration](#), Léon a appelé à la conversion de tous ceux qui ne voient pas encore l'urgence de prendre soin de notre maison commune et a relié la construction de la paix, la réconciliation et le soin écologique comme une seule et même mission reçue du Christ.

Thèmes clés pertinents

1. Dignité de la personne humaine, avec ses droits et devoirs correspondants : Cela implique, entre autres, l'exigence que les travailleurs de l'industrie minière se voient garantir les droits du travail et que les opérations minières respectent le droit des communautés locales à un environnement sain.

2. Option préférentielle pour les pauvres et les vulnérables : Considération spéciale pour ceux qui sont affectés de manière disproportionnée par les opérations minières. L'Église met l'accent sur les droits fonciers des peuples autochtones ainsi que sur le droit des communautés locales au consentement libre, préalable et éclairé. La terre elle-même mérite une considération spéciale en tant qu'entité vulnérable, sans défense face à l'activité humaine destructrice et irresponsable.

3. Solidarité, justice et bien commun : Cela inclut la lutte contre la corruption, la défense des droits des communautés locales et la pression exercée sur les États afin qu'ils établissent et appliquent des cadres réglementaires de protection socio-environnementale. Cela implique également l'exercice d'une pression de la part des consommateurs et des investisseurs sur les entreprises pour de meilleures pratiques. La dynamique actuelle de consommation énergétique massivement disproportionnée dans les pays riches – y compris la consommation d'énergies renouvelables avec les conséquences minières qu'elle entraîne – constitue une grave injustice qui viole le bien commun.

4. Développement humain intégral, écologie intégrale et nouveau modèle économique : L'Église condamne les politiques de développement fondées sur l'extraction qui offrent des bénéfices économiques et sociaux à court terme ou profitent seulement à quelques-uns, tout en causant des dommages irréparables. Elle appelle non seulement au développement des énergies renouvelables mais aussi à l'élaboration d'un modèle économique entièrement nouveau, fondé sur le soin apporté aux personnes et à la terre, des modes de vie simples et une sobriété heureuse.

5. Subsidiarité, participation et dialogue : Les décisions concernant l'exploitation minière qui affectent les populations locales ne doivent pas être imposées par des autorités distantes sans le consentement et la participation de ceux qui sont directement touchés. La subsidiarité peut également exiger que les ordres sociaux supérieurs recueillent les expériences locales pour représenter et défendre les communautés locales aux niveaux supérieurs de gouvernance, et parfois qu'ils coordonnent les réponses afin que les communautés puissent être renforcées en ayant une stratégie et une plateforme larges à suivre plutôt que de travailler dans l'isolement. Non seulement l'Église souligne la nécessité d'un consentement préalable pour les opérations minières, mais elle encourage également le fait que toutes les parties prenantes se réunissent dans un dialogue ouvert et honnête pour discuter des opérations minières concrètes et de leurs conséquences. La transparence est vitale pour un dialogue légitime et une participation éclairée.

6. Destination universelle des biens et fonction sociale de la propriété : Les sociétés minières doivent donner la priorité au bien commun plutôt qu'au simple profit. La destination universelle des biens défie les gouvernements et les sociétés minières à considérer les effets à long terme de leurs activités. Cependant, une mise en garde importante est de s'assurer que la destination universelle des biens ne favorise pas une compréhension excessivement instrumentale de la nature. Les biens de la Terre, y compris les ressources minérales, ne sont pas seulement des dons pour l'usage humain. Leur utilisation doit être équilibrée par le respect de l'intégrité de la création et de la dignité de la vie humaine. Il est important de maintenir ces valeurs en équilibre.

PARTIE IV – Agir : modes d’engagement

Les modes d'action suivants ont été élaborés à partir d'exemples d'engagement dans le domaine minier issus de la communauté catholique mondiale. Il s'agit d'une tentative pour proposer des options et des précisions afin d'aider ceux qui cherchent à répondre aux préoccupations de justice et de paix dans le secteur minier à prendre une décision éclairée quant à la voie la plus prudente et la plus efficace à suivre. Différents problèmes appellent différentes réponses, diverses circonstances ouvrent à diverses possibilités, et les différentes positions au sein de l'Église impliquent des responsabilités distinctes. Pour chaque mode identifié, nous présentons quelques exemples, décrivons les conditions et les ressources nécessaires à la réussite, et évoquons certains défis et mises en garde essentiels. Les différents modes d'engagement sont interconnectés. Ils se renforcent également mutuellement, comme le renforcement des capacités en matière de suivi et de documentation, qui peut permettre un plaidoyer plus efficace. Ces divers modes reflètent les différents niveaux et organisations de l'Église ainsi que les rôles que chacun joue. Par exemple, pour les Églises locales, le mode d'engagement peut consister davantage en la surveillance des violations des droits humains et comme lanceur d'alerte ; pour les organisations internationales, il peut s'agir davantage de plaidoyer politique et de campagnes mondiales de désinvestissement. Il convient également de souligner que « agir » inclut aussi le suivi et l'évaluation de l'efficacité des actions de l'Église elle-même, ainsi qu'un **examen critique de sa propre pratique**.

Un mode d'engagement est cependant fondamental par rapport à tous les autres : la **proximité pastorale** avec les communautés affectées par l'activité minière et l'**accompagnement** sur un chemin de réconciliation et de justice. Comme le pape François le rappelle dans *Fratelli Tutti* : « nous ne servons pas des idées, nous servons des personnes » (§115). Une Église qui accompagne agit comme « l'hôpital de campagne » que François a imaginé et place au premier plan l'expérience des victimes – qu'il s'agisse de nations traitées injustement, de communautés ou d'individus confrontés à l'injustice et à la violence, ou encore de la terre en voie de destruction. Il a souvent évoqué l'image de pasteurs ayant « l'odeur des brebis », notamment dans son *homélie de la messe chrismale* en avril 2015. Les pasteurs de l'Église et leurs collaborateurs offrent un engagement à long terme pour des problèmes qui exigent des solutions durables. L'accompagnement s'appuie sur la proximité et la fidélité que les responsables de l'Église entretiennent avec le peuple ; il constitue un fondement d'espérance et une source de consolation.

Mais l'accompagnement signifie aussi que l'Église n'essaie pas de revendiquer des rôles qui ne conviennent pas à sa mission. L'Église n'est pas une institution politique mais elle est un acteur très important de la société civile dans de nombreux contextes. L'accompagnement signifie soutenir et autonomiser les personnes dans ces domaines civiques et politiques et non les prendre en charge (voir la section F « Stratégies transversales » ci-dessous), en gardant toujours à l'esprit que les personnes sont ultimement les artisans de leur destin, de leur propre développement humain intégral et de leur propre chemin vers la sainteté (*Populorum Progressio*, §65).

Nous souhaitons noter d'emblée que pour tous les différents modes d'engagement, **les ressources financières, humaines et organisationnelles** constituent un besoin majeur. L'engagement institutionnel d'avoir du personnel dédié travaillant sur les questions minières et des structures ecclésiales adéquates qui font le lien entre les niveaux local, national et international sera une exigence quel que soit le type d'engagement. Par exemple, certains pays comme les Philippines, le Brésil et la République démocratique du Congo ont des structures dédiées au sein de leurs conférences épiscopales nationales qui travaillent sur l'éco-logie intégrale et les questions découlant de l'exploitation minière. Nous reconnaissons que le financement sera un défi permanent. Dans de nombreux cas, les relations avec des organisations ou institutions de financement ou d'attribution de subventions dans des pays ayant plus d'accès aux flux de financement constituent un élément majeur d'une action réussie. Trouver des arrangements similaires sera une partie nécessaire de la plupart des modes d'engagement identifiés ci-dessous.

Quelques remarques de mise en garde avant d'analyser les différents modes d'engagement possibles de l'Église catholique sur les questions minières.

- 1 Il est primordial de faire un état des lieux et une cartographie, dans son propre contexte, des différentes entités de l’Église qui peuvent agir en lien avec l’activité minière, ainsi que des autres organisations pouvant constituer de possibles alliés. Cela reflète une approche synodale qui s’initie avec la question : « *Avec qui les communautés affectées par l’exploitation minière pourraient-elles cheminer ensemble sur la route de la justice et de la paix ?* ».
- 2 Les modes d’engagement décrits dans cette section mettent l’accent sur le changement structurel. Il est important de garder à l’esprit que ces actions structurelles ne s’excluent pas mutuellement des réponses immédiates aux communautés localement touchées, telles que soigner les blessures ou la santé des mineurs et des populations vivant à proximité de sites contaminés, offrir un abri à ceux qui ont perdu leur maison à cause de catastrophes minières, apporter un soutien psychosocial à ceux qui participent à la résistance non violente ou répondre à d’autres besoins, tout en favorisant la cohésion sociale et l’unité pour surmonter les divisions résultant de points de vue divergents sur les activités minières.
- 3 Avant que les sociétés minières ne commencent leurs activités d’exploration, un aspect critique de l’engagement des acteurs catholiques sera de faciliter le droit des communautés locales de dire « non » et de sensibiliser aux véritables impacts à long terme des futures activités minières, ainsi que de dévoiler la manipulation par les « cadeaux » et les tactiques utilisées par les sociétés pour diviser les communautés et faciliter l’obtention du consentement.
- 4 En plus de s’engager sur les questions minières en tant que telles, démythifier le mythe du progrès matériel illimité (*Laudato Si’ §78*) est crucial. Cela signifie développer un modèle économique alternatif basé sur la sobriété heureuse et des modes de vie à faible consommation et changer les modèles de consommation pour l’ensemble de l’Église mondiale. Aider à développer des moyens de subsistance alternatifs qui sont en harmonie avec les écosystèmes locaux est précieux à cet égard. De nombreuses communautés affectées par l’exploitation minière sont à l’avant-garde de projets d’agro-écologie, tels que le projet Fermes amazoniennes de la Vicaría del Sur dans l’archidiocèse de Caqueta en Amazonie colombienne ([Finca Amazonica](#)), l’initiative nationale d’agro-écologie de la [Commission pastorale de la terre](#) de la Conférence des évêques du Brésil, ou le programme de moyens de subsistance alternatifs et d’agro-écologie pour les femmes des [Sœurs du Bon Pasteur à Kolwesi](#) en RDC.
- 5 Il y a la dimension de la sécurité. Comme indiqué dans l’introduction, le travail de défense des droits humains et de protection de l’environnement est une entreprise périlleuse, en particulier dans le domaine minier. Les participants à l’atelier latino-américain ont souligné l’importance, dans leur contexte, des quatre droits consacrés par [l’Accord d’Escazú](#) : le droit d’accès à l’information environnementale, le droit à la participation publique au processus de décision en matière environnementale, le droit d’accès à la justice en matière environnementale et le droit à une protection effective des défenseurs des droits. Ces droits sont fondamentaux et l’Église peut jouer un rôle déterminant pour les garantir ainsi que pour soutenir ceux dont le plaidoyer et la défense des droits ont été criminalisés. Un bon exemple en est le travail du [CINEP](#) en Colombie, qui protège les défenseurs de l’environnement.
- 6 De nombreux participants aux ateliers ont souligné que l’action de l’Église en faveur d’une plus grande transparence et de la lutte contre la corruption dans le secteur extractif est plus crédible et efficace lorsque l’Église elle-même fait preuve de transparence et n’est pas impliquée ni bénéficiaire de l’industrie minière. Un participant a mentionné des cas où des prêtres paroissiaux participaient au recrutement de main-d’œuvre pour des sociétés minières ou siégeaient aux conseils d’administration de leurs fondations philanthropiques. La demande de responsabilité n’est pas un privilège unidirectionnel. Des diocèses au [Brésil](#) et aux [Philippines](#)

ont décrété une interdiction pour les paroisses et les organisations ecclésiales d'accepter des dons provenant des sociétés minières. En plus de cette politique de non-acceptation, ces diocèses appellent également au désinvestissement de tous les acteurs ecclésiaux vis-à-vis des sociétés minières, à l'image de la [campagne mondiale de désinvestissement des énergies fossiles](#). Toutefois, ils reconnaissent que conserver une partie des actions peut constituer un outil stratégique permettant de garder une place à la table des actionnaires et de tenir les sociétés minières responsables lors des assemblées générales. Le désinvestissement des banques et des fonds de pension qui financent des activités minières destructrices, ainsi que le désinvestissement des sociétés minières qui ne respectent pas le droit au consentement libre, préalable et éclairé², a été souligné par plusieurs participants de la rencontre de Bogotá comme une action très importante et efficace pour l'Église catholique à l'échelle mondiale, et un bon exemple concret de solidarité.

7

Un point particulièrement souligné lors de la conférence de Bogotá, toutes les formes d'action seront renforcées par la prière, les pratiques spirituelles et la formation qui peuvent être clairement liées aux actions planifiées ou constituer par elles-mêmes des contributions pour renforcer les causes de justice et de paix. L'éco-spiritualité, au sens de nourrir les relations avec Dieu, la nature et les autres comme un tout intégré, et maintenir les connexions avec les rivières et les forêts, peut être une source importante de force et d'espoir lorsqu'il s'agit d'entreprendre des actions malgré les revers et les défis.

A. Documentation et communications



Photo: Javier Arrellano-Vangas

L'exploitation minière se déroule souvent dans des zones reculées et sans efforts délibérés pour documenter les violations et les rendre publiques, celles-ci risquent de rester dissimulées dans l'ombre. L'enregistrement et la compilation de données sur les violations des droits humains, les dommages écologiques, la criminalisation de la protestation, les menaces ou violences à l'encontre des défenseurs des terres, ou encore d'autres activités illégales, peuvent constituer des bases essentielles pour le plaidoyer et catalyser des changements politiques. Les efforts de communication peuvent également contribuer à rendre visibles des événements importants qui se produisent dans les parlements ou les tribunaux mais qui pourraient être dissimulés sous une complexité apparemment anodine ou ignorés par les médias traditionnels. Des communiqués de presse, des publications sur les réseaux sociaux, des programmes radiophoniques ou des rapports peuvent aider à expliquer les enjeux, à interpréter les actions des gouvernements ou

des sociétés minières, ou simplement à sensibiliser le public à des événements et politiques ayant de lourdes conséquences. Les exemples ci-dessous reflètent trois actions importantes que les organisations ecclésiales et leurs partenaires peuvent entreprendre : la collecte de données, les études de cas et les campagnes de communication.

1. Exemples

Un exemple de **collecte de données** est [l'Observatoire des conflits miniers en Amérique latine](#) (OCMAL), une coalition d'organisations laïques et religieuses engagées dans le plaidoyer autour des activités minières. Sa fonction principale est de documenter et de diffuser des informations sur la violence, les violations des droits humains et les dommages environnementaux liés à

² Voir « [Recharging Community Consent: Mining companies, battery minerals, and the battle to break from the past](#) », publié par Oxfam America, sur le bilan de 43 compagnies minières quant au respect du CLPE (consentement libre, préalable et éclairé – FPIC) dans l'extraction de certains minéraux de transition.

l'industrie minière. Un autre bon exemple, issu de l'Église d'Angleterre, est le [Global Tailings Portal](#). Après l'effondrement de la digue de résidus miniers de Brumadinho, au Brésil, en janvier 2019, le fonds de pension de l'Église d'Angleterre, conjointement avec le Conseil suédois de l'éthique, a lancé [l'Investor Mining and Tailings Safety Initiative](#) pour étudier l'état des [digues de résidus miniers](#) dans le monde, afin de soutenir des stratégies d'investissement éthique. Un autre exemple encore est [l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives \(EITE\)](#), dans le cadre de laquelle les pays membres s'engagent à divulguer des informations sur le secteur extractif. Les organisations religieuses peuvent jouer un rôle pour veiller à ce que les pays respectent les normes de l'EITE.

De nombreuses organisations ecclésiales ont élaboré des **études de cas** liées à l'exploitation minière. Un exemple provient de la Commission des ressources naturelles de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CERN-CENCO), qui a rédigé une étude de cas approfondie sur l'exploitation minière dans le territoire de [Walikale](#) en RDC. Un autre exemple est un projet conjoint des centres sociaux jésuites [CINEP](#) à Bogotá (Colombie) et [ALBOAN](#) à Bilbao (Espagne). Leur rapport a examiné l'impact de l'exploitation aurifère sur les communautés vivant près de la [mine El Alacrán](#), dans le sud du département de Córdoba en Colombie. En Inde, [l'Institut Bagicha](#), un centre social jésuite, a mené une étude de cas détaillée sur un processus d'acquisition de terres par une entreprise charbonnière dans une zone autochtone Adivasi de l'État du Jharkhand, et sur les violations des droits humains et les déplacements qui en ont résulté.

Aux Philippines, [l'Alyansa Tigil Mina](#) (ATM) constitue un exemple d'organisation ayant mené une **campagne de communication** soutenue et multiforme sur les questions minières. L'ATM est une large coalition d'organisations dont plusieurs sont catholiques et incluant des universités, des centres diocésains d'action sociale et des ordres religieux. L'ATM publie régulièrement des communiqués de presse, des messages sur les réseaux sociaux et des bulletins d'information commentant les événements nationaux et locaux ayant un impact sur l'exploitation minière.

2. Conditions de réussite

Dans les exemples ci-dessus, particulièrement pour la documentation de cas, **le temps** est un facteur clé. Bien que les projets traitent de problèmes urgents, les produits qu'ils visaient à produire n'étaient pas urgents. La documentation exige de la patience pour être effectuée efficacement et elle nécessite également un **engagement** sur une période de temps si l'on veut que les données à collecter soient robustes et précieuses.

Les exemples démontrent également une **approche claire**. L'objectif de ce qu'ils veulent documenter est spécifiquement défini. L'exploitation minière est une réalité complexe, et documenter chaque dimension est une tâche trop dense. Des objectifs spécifiques sont nécessaires. Ils peuvent être **géographiques**, se concentrant sur le fait de raconter l'histoire d'un lieu particulier, ou **thématisques**, avec des questions possibles en plus de celles mentionnées ci-dessus, incluant des éléments tels que la contamination des sols, les pratiques d'emploi, la déforestation, la santé des enfants, la santé reproductive des femmes ou la violence contre les femmes, pour n'en nommer que quelques-uns.

Collecter des données pour documenter la situation dans les zones minières peut être très dangereux. **La sécurité** doit être une préoccupation première. Certains risques sont probablement inévitables mais le travail de documentation ne devrait pas être entrepris s'il expose les collecteurs de données, journalistes, chercheurs, ou autres contributeurs à des risques inutiles.

3. Ressources nécessaires

Documenter nécessite une **plateforme de communication** pour rendre l'information disponible. Une institution partenaire avec une présence internet très visible est une façon possible de répondre à ce besoin. Du personnel compétent en présentation de données est également nécessaire. Deux atouts utiles sont les stations de radio et les plateformes de médias sociaux. Un participant à l'atelier a noté qu'aux Philippines, les 85 diocèses avaient des pages Facebook et qu'il y avait 52 stations de radio

diocésaines. Pourtant, aucun de ces canaux de communication n'était utilisé pour donner la parole aux communautés affectées par l'exploitation minière ou pour informer le grand public des violations des droits humains et de la destruction écologique. Un autre participant a mentionné une initiative œcuménique au Canada qui entrecoupaient un programme de musique country sur une chaîne radio locale avec des informations sur les dangers de l'extraction d'uranium dans la région.

Des **ressources humaines et financières adéquates** sont nécessaires, adaptées à l'échelle de l'objectif visé. Une étude de cas d'une seule communauté peut requérir une personne compétente ou une petite équipe ; documenter un sujet à travers plusieurs lieux nécessiterait probablement une grande équipe, mais cela peut ne pas être le cas selon le type d'information recherchée. Par exemple, le Portail mondial des résidus miniers a été développé principalement à partir d'une enquête de l'industrie, tandis que la base de données OCMAL nécessite des rapports de multiples collecteurs de données sur le terrain d'une coalition d'agences.

Les personnes impliquées dans le travail de documentation ont besoin de **compétences en recherche ethnographique et en science des données**. Selon le type de projet, ces compétences n'ont pas nécessairement besoin d'être de niveau expert, mais la facilité à collecter des informations sur le terrain et/ou à présenter et analyser des données est importante.

4. Défis

Les données peuvent évoluer rapidement et devenir obsolètes. Documenter les expériences des communautés vulnérables et les divers problèmes auxquels elles font face exige des efforts soutenus pour **maintenir l'information à jour**.

Élaborer des **informations approfondies**, suffisamment substantielles pour être utilisées dans d'autres contextes – tels que la recherche, le plaidoyer ou l'éducation – requiert des compétences et une expertise, un engagement organisationnel ainsi que des ressources suffisantes pour mener le travail requis en profondeur et sur la durée nécessaire.

Les menaces, l'intimidation et la violence ne sont pas rares pour celles et ceux qui s'efforcent de mettre au jour les violations liées à l'industrie minière. Par conséquent, **la sécurité** constitue un défi permanent dans ce type de travail de première ligne et, comme indiqué plus haut, doit être une préoccupation centrale et une condition indispensable à sa réalisation.

Dans le cadre d'une stratégie de communication, **le volume d'informations** susceptibles d'être rapportées est très vaste. S'y tenir à jour, et décider comment les filtrer et les cibler, peut représenter une tâche décourageante.

B. Formation et renforcement des capacités

S'engager sur le terrain de l'industrie minière requiert un large éventail de connaissances spécialisées. Par ailleurs, tout travail de plaidoyer et de consolidation de la paix, quel qu'en soit le contexte, exige des compétences fines ainsi qu'une compréhension des canaux politiques et juridiques et des dynamiques communautaires complexes. Cette réalité peut s'avérer difficile, car elle appelle des savoir-faire largement en dehors de l'expertise de celles et ceux qui travaillent pour l'Église ou qui la dirigent. Les universités catholiques peuvent jouer un rôle important à cet égard en apportant l'expertise nécessaire – par exemple celle de géologues, d'hydrologues, de spécialistes de la santé publique, de biologistes, d'experts juridiques, etc. Il existe également des individus et des organisations qui partagent les valeurs de l'Église en matière de justice, de paix et d'écologie intégrale, et qui possèdent des compétences et des ressources importantes, avec lesquels les acteurs ecclésiaux peuvent collaborer pour mettre en œuvre des changements efficaces.

Les objectifs de la formation et du renforcement des capacités peuvent varier : connaissance du droit, compétences en médiation et en plaidoyer, compréhension scientifique, gestion des terres, moyens de subsistance alternatifs ou planification d'entreprise, pour ne citer que quelques exemples. Les exemples ci-dessous sont choisis en partie pour tenter de représenter cette diversité de possibilités.

1. Exemples

En 2013, le Kenya a annoncé la découverte de gisements de pétrole et de minéraux qui occuperaient une place prédominante dans les plans de développement économique national. Plusieurs de ces découvertes de ressources se trouvaient dans des régions à forte vulnérabilité écologique et avec des conflits établis. Une équipe de chercheurs de l'Université jésuite Hekima a dirigé [une étude](#) pour identifier les lacunes de connaissances parmi la population locale et les fonctionnaires gouvernementaux. Hekima a répondu en créant un programme, [Médiation agréée dans les industries extractives](#), pour éduquer et autonomiser les membres de la communauté afin qu'ils forment des systèmes de leadership au niveau local. Cet exemple reflète une formation en matière de **connaissances juridiques** et en **compétences de médiation et de plaidoyer**.

La région de Madre de Dios dans l'Amazonie péruvienne comprend le corridor désigné par le gouvernement pour l'extraction aurifère à petite échelle. Mais une grande partie de l'exploitation minière se fait illégalement, soit parce que les mineurs n'obtiennent pas les permis appropriés, soit parce qu'ils ne suivent pas correctement les réglementations. Cela a conduit à de graves dommages écologiques, des problèmes de santé publique, la traite sexuelle avec l'émergence de villes champignons minières et la perte de moyens de subsistance traditionnels pour de nombreux groupes autochtones. Avec son organisation partenaire [Centro de Innovación Científica Amazónica](#) (CINCIA), [Cáritas Madre de Dios](#) aide les Peuples autochtones et les communautés rurales à développer des plans de gestion des terres, éclairés par la compréhension scientifique que leur fournit le travail de recherche de CINCIA.

Certaines communautés peuvent choisir d'aller de l'avant avec l'exploitation minière, soit en accordant à une entreprise des droits d'exploitation, soit en pratiquant elles-mêmes l'exploitation à petite échelle. Des formations en négociation ou en connaissance du droit, comme le programme de médiation agréée mentionné ci-dessus, peuvent être utiles pour garantir une plus grande responsabilité des entreprises et une répartition plus équitable des bénéfices. Dans les cas d'exploitation minière à petite échelle, la formation et l'assistance à la planification peuvent contribuer à ce que l'activité minière se déroule de la manière la plus durable et la plus viable possible. Un autre projet soutenu par Cáritas Madre de Dios et le CINCIA est [l'AMATAF](#), une coalition de mineurs artisanaux qui travaillent ensemble pour extraire de l'or sans mercure, avec une gestion responsable des terres et avec un **plan d'affaires** pour sa mise sur le marché. Il s'agit de la première organisation minière alluviale certifiée *fair-mined* (extrait de manière équitable) en Amazonie. Un autre exemple d'accompagnement des mineurs artisanaux se trouve en RDC, où la Commission des ressources naturelles de la Conférence épiscopale nationale du Congo a animé en 2020 des ateliers de **formation juridique** destinés à permettre aux mineurs artisanaux de mieux comprendre et d'appliquer les réglementations en matière de transparence, telles que [la loi américaine Dodd-Frank](#), afin qu'ils ne soient pas exclus de l'accès au marché.

2. Conditions de réussite

La formation et le renforcement des capacités supposent l'existence d'une **société civile active**. Il doit y avoir un public réceptif – des leaders sociaux et des citoyens engagés – à former et à autonomiser.

La communauté et la société civile doivent **partager avec l'Église certaines valeurs** dans ces domaines, en particulier celles liées à l'écologie intégrale, au développement humain intégral et à la paix intégrale.

La **transparence** est nécessaire afin de permettre aux membres de la société civile d'être en mesure de défendre leurs droits et de construire la paix. Cela inclut la connaissance des détails relatifs à la négociation et à la mise en œuvre des opérations minières. Ces informations sont essentielles pour pouvoir construire des campagnes d'action efficaces et ciblées.

Le renforcement des capacités et la formation auront beaucoup moins d'impact s'ils se limitent à des activités ponctuelles. Un travail réussi dans ce domaine impliquera une certaine forme **d'institutionnalisation et de reproductibilité**, de manière à créer et maintenir une masse critique de médiateurs, de défenseurs et de leaders. La collaboration avec des universités pourrait être précieuse à cet égard, comme l'illustre par exemple le [cours sur les droits humains](#) pour la région amazonienne organisé par le Programme Universitaire pour l'Amazonie en partenariat avec le Jesuit Worldwide Learning, ou encore le [cours de trois mois sur les droits des peuples autochtones](#) en faveur des défenseurs environnementaux autochtones d'Amérique latine, organisé par l'Université de Deusto à Bilbao, en Espagne.

3. Ressources nécessaires

L'**expertise** est indispensable pour la formation et le renforcement des capacités, mais c'est une expertise que l'on retrouve fréquemment dans les espaces catholiques. De nombreuses agences catholiques de développement, comme le Catholic Relief Services ou Caritas, des organisations œuvrant pour la paix, comme Sant'Egidio ou Pax Christi, ou encore des universités, comptent des personnes spécialisées dans des domaines tels que le droit, la médiation et le développement. Des partenaires laïques partageant des valeurs similaires peuvent également être des contributeurs précieux, comme l'organisation [Pure Earth](#) qui a aidé la coalition AMATAF au Pérou sur plusieurs aspects techniques de leur exploitation aurifère.

Pour organiser des formations, il faut disposer de **lieux sûrs et accessibles**. Dans certaines communautés, les déplacements peuvent être coûteux ou difficiles, et ce sont alors les formateurs ou responsables de renforcement des capacités qui doivent aller à la rencontre des communautés. Lorsque cela est possible, rassembler les participants en un lieu central peut s'avérer très efficace pour favoriser la concentration et le travail collectif pendant une période donnée. Les écoles, universités, bureaux diocésains, églises ou centres communautaires constituent autant d'exemples de lieux adaptés à ce type de rencontres.

Comme pour toute démarche éducative, des **supports et des ressources** sont nécessaires. Si les circonstances et/ou les objectifs sont particuliers, ces supports peuvent devoir être créés spécifiquement, mais il est également possible d'utiliser ou d'adapter des matériaux provenant d'autres sources ayant mené des travaux similaires.

4. Défis

Un nombre important de leaders communautaires susceptibles de bénéficier de formations et de programmes de renforcement des capacités travaillent en dehors du champ du plaidoyer. Beaucoup sont des femmes ayant la responsabilité d'enfants et d'autres membres de leur famille. Par conséquent, les sessions de formation doivent être flexibles et prendre en compte les horaires de travail ainsi que les charges familiales auxquelles les participants potentiels doivent faire face.

L'exploitation minière implique souvent une forte migration. Cela rend les communautés situées autour des sites miniers plus instables et introduit de nombreux défis socio-économiques, tels que la séparation des familles, les bénéfices économiques qui quittent la zone locale ou encore la présence de membres de la communauté n'ayant aucun intérêt dans la durabilité à long terme du territoire. Les stratégies comme la formation et le renforcement des capacités, qui visent souvent de différentes manières à construire la communauté, doivent naviguer avec précaution dans ces dynamiques migratoires.

Certains projets pouvant découler de ces interventions peuvent nécessiter des **coûts d'investissement** importants, comme la mise en œuvre d'un plan de reforestation ou la création de systèmes de subsistance alternatifs. Compte tenu des difficultés de financement, l'objectif final d'un projet de formation ou de renforcement des capacités ainsi que la manière dont il pourra être soutenu financièrement, doivent être envisagés dès le départ.

C. Le plaidoyer

Le plaidoyer peut prendre de nombreuses formes, telles que des poursuites judiciaires, des réformes législatives ou des campagnes de désinvestissement. Il peut également cibler différents niveaux sociaux, du local à l'international. Le droit est un domaine dans lequel de nombreuses actions de l'Église ont eu lieu, comme la garantie de la protection juridique des territoires autochtones, la demande de réparations pour des violations du droit à la santé et d'autres encore. Dans certains cas, des organisations ecclésiales figurent parmi les plaignants dans une affaire judiciaire. La facilitation de tables de dialogue et la convocation de différents acteurs pour trouver, par la médiation, une voie de sortie au conflit ont également constitué, dans certains pays comme le [Pérou](#) et la [Colombie](#), un rôle important joué par l'Église dans l'arène politique. Quelle que soit la forme adoptée, les vastes réseaux, la présence communautaire, la voix morale et la large portée de l'Église lui confèrent un potentiel considérable et singulier d'impact dans le champ du plaidoyer.

1. Exemples

[Derechos Humanos y Medio Ambiente – Puno, Pérou](#) (DHUMA) a été fondé en 1988 sous l'appellation « Vicariat de la Solidarité » au sein de la Prélature territoriale catholique de Juli. En 2008, DHUMA est devenu une organisation de la société civile indépendante tout en conservant son identité catholique. Elle œuvre dans le domaine du plaidoyer juridique en faveur des peuples autochtones dans les zones affectées par l'exploitation minière, en les aidant à naviguer dans la législation pour affirmer et défendre leurs droits. Elle peut le faire en grande partie grâce à des avocats formés qui dirigent l'organisation.

En 2017, le Salvador est devenu le premier pays à adopter une législation interdisant totalement l'exploitation minière des métaux. Cette interdiction a été obtenue avec le soutien de la hiérarchie de [l'Église catholique](#) qui a aidé à consolider l'appui national, et grâce aux universitaires de l'Université centraméricaine (UCA) gérée par les Jésuites qui ont rédigé le projet de loi et fourni les données et les recherches pour faire connaître les dommages potentiels de l'exploitation minière dans le pays. Hélas, l'interdiction a été [annulée](#) par le président Bukele en décembre 2024 et un nouveau projet de loi est en cours d'introduction, conférant au gouvernement l'autorité exclusive sur les activités minières.

En 2018, à Minas Gerais, au Brésil, des communautés organisées autour d'une paroisse du district de Belisário se sont mobilisées pour [rejeter une mine de bauxite](#) et ont commandé leur propre évaluation d'impact environnemental, car la seule évaluation réalisée était celle de l'entreprise. En 2016, [Vicaría del Sur](#) dans l'Amazonie colombienne a également dirigé une évaluation d'impact environnemental alternative, grâce à laquelle ils ont empêché un projet pétrolier d'aller de l'avant.

Aux Philippines, ATM a contribué à développer et mettre en œuvre un audit de performance minière en 2016, dirigé par le département environnemental du gouvernement, et qui sert d'outil pour tenir les sociétés minières responsables et vérifier leurs affirmations d'« exploitation minière responsable ». L'audit a surveillé et évalué la conformité d'une société minière aux lois environnementales et à ses propres obligations contractuelles, et a énuméré leurs violations, avec preuves à l'appui, afin qu'elles puissent être facilement contrôlées.

À Madagascar, la conférence des évêques a lancé, avec le soutien du Catholic Relief Services, le [projet Taratra](#) qui visait à s'assurer que les sociétés minières opérant dans la province de Toliara au sud-ouest de Madagascar aient un impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Les évêques ont exigé une augmentation de la taxation et des mesures redistributives.

2. Conditions de réussite

Les campagnes de plaidoyer ont plus de chances d'être efficaces lorsqu'il existe une **gouvernance stable** vers laquelle orienter le plaidoyer. Cela inclut un système judiciaire fonctionnel. Les activités dans ce domaine auront moins de succès dans des contextes de gouvernance faible et de corruption forte, mais le plaidoyer peut aussi être un outil pour lutter contre ces faiblesses, en particulier lorsqu'il peut s'appuyer sur un soutien international.

L'objectif du plaidoyer doit bénéficier d'un niveau raisonnable de **soutien public**. Dans certains cas, comme celui mentionné plus haut au Salvador, forger l'adhésion de la population et combattre la désinformation qui pourrait l'empêcher peut faire partie intégrante du travail de plaidoyer.

Le plaidoyer doit se fixer un **objectif clair et ciblé**, tel qu'une législation précise à adopter, un litige juridique particulier à résoudre ou une réforme réglementaire spécifique à obtenir. Tous ces types d'objectifs, et bien d'autres, peuvent être légitimes. Mais il est nécessaire qu'il y ait une finalité définie. De tels objectifs émergent souvent en réponse à des circonstances données ou à des actions entreprises par les gouvernements ou les sociétés minières.

Bien que ce ne soit pas strictement un facteur nécessaire au succès, certaines formes de plaidoyer peuvent être grandement renforcées par des **efforts conjoints ou même principalement axés dans les pays d'origine** des corporations minières ou dans les pays du Nord global qui représentent une majorité de la demande des consommateurs. De tels efforts sont beaucoup plus réalisables lorsqu'ils se concentrent sur des minéraux qui figurent sur les listes de minéraux de conflit ou critiques. Un exemple en est le travail juridique mené par [CINEP avec la multinationale suisse Glencore](#) concernant la mine de charbon de Cerrejón en Colombie, ou encore, le plaidoyer des évêques en RDC pour aboutir à la loi américaine Dodd-Frank sur les minéraux de conflit.

Le plaidoyer nécessite également **une gamme de stratégies** pour exercer une pression et atteindre l'objectif désiré, ainsi qu'**une large coalition** à différents niveaux. Cela peut aller des organisations du Nord global qui désinvestissent des sociétés minières, aux manifestations devant les sièges sociaux des « Majors » en Australie, en Europe ou en Amérique du Nord, en passant par les protestations contre les sociétés « Juniors » (voir Partie I) et les filiales au siège national, le lobbying d'une assemblée nationale, le lancement d'une campagne médiatique et d'information à grande échelle, ou autres.

3. Ressources nécessaires

Le plaidoyer fonctionne mieux lorsqu'il est mené avec compétence et qu'il est bien informé. Des **experts** ayant des compétences en plaidoyer et la capacité de donner à une campagne une base solide de compréhension concernant les questions techniques en jeu sont nécessaires. Des outils de formation aux compétences de plaidoyer peuvent être utiles, comme le guide de Pax Christi International sur [le plaidoyer et la paix](#). Lorsque l'Église est appelée à médier un conflit, cela nécessite des compétences diplomatiques en médiation de conflit. Les ONG laïques et d'autres groupes peuvent également être de solides alliés à cet égard, comme [Publish What You Pay](#), qui peut fournir des données transparentes pour renforcer le plaidoyer de l'Église.

L'**accès** aux dirigeants civiques, aux décideurs politiques et aux législateurs est nécessaire pour le travail de plaidoyer. Dans certains cas, la société civile d'un pays peut être structurée de manière à ce que les citoyens ordinaires puissent facilement exprimer leurs préoccupations aux dirigeants. Dans d'autres situations, comme le plaidoyer international, cet accès peut nécessiter des réseaux de collaborateurs ou des opportunités créées à partir de relations personnelles.

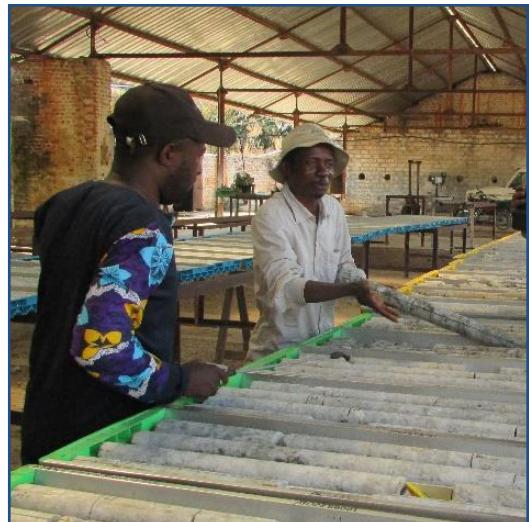


Photo: Henri Muhinya

L'engagement institutionnel est un moyen essentiel pour les organisations ecclésiales d'exploiter leurs capacités dans le domaine du plaidoyer. Un plaidoyer efficace est un processus lent et prolongé qui exige une attention constante, des ressources et des efforts soutenus.

Les campagnes de plaidoyer réussies reposent sur une organisation solide. La présence **d'un coordinateur** ou d'une équipe de coordination est très importante. L'engagement institutionnel envers le plaidoyer devrait inclure l'allocation de ressources afin de garantir une direction adéquate et compétente du plaidoyer.

4. Défis

La **faiblesse de la gouvernance ou la corruption** constitue une difficulté majeure pour le plaidoyer. Le travail de plaidoyer en faveur d'une bonne gouvernance peut parfois précéder le plaidoyer sur des enjeux spécifiques de gouvernance, comme la régulation minière. En République démocratique du Congo, par exemple, la conférence épiscopale est très active sur la question minière, mais une grande partie de son plaidoyer porte sur les élections et la gouvernance car celles-ci représentent une condition nécessaire pour avoir un impact dans le secteur minier.

La **fragilité** des succès du plaidoyer peut être une source de grande frustration. Comme le montre l'exemple du Salvador, les victoires peuvent dépendre du gouvernement en place qui peut toujours annuler des lois ou des décisions adoptées par les régimes précédents.

Le plaidoyer est considérablement renforcé lorsqu'il existe une **unité entre les parties prenantes**. Une telle unité peut être très difficile à atteindre, car les points de vue des communautés sur l'exploitation minière peuvent diverger fortement. Le plaidoyer devrait donc se concentrer sur des objectifs praticables qui reflètent la justice et la durabilité, et qui constituent des points de consensus raisonnable entre les acteurs concernés.

Le travail de plaidoyer demande d'**équilibrer le discours prophétique et politique** (voir [le chapitre de Tobias Winright](#) dans *Catholic Peacebuilding and Mining*). Les expériences de souffrance de nombreuses communautés affectées par l'exploitation minière et la méfiance envers les sociétés minières, peuvent conduire les praticiens et les artisans de paix à adopter une posture de forte condamnation prophétique de l'industrie minière. De telles critiques ont leur place, notamment pour défendre le droit de dire « non ». Dans certains cas, le plaidoyer a réussi parce que la démarche n'était pas progressive, comme le cas de [Dongria Kondh](#) contre Vedanta dans l'État d'Odisha en Inde, ou la résistance contre [Sagittarius Mining](#) et son site de cuivre-or de Tampakan à Mindanao aux Philippines. Une telle résistance non-violente et sans compromis est un élément très important des luttes anti-minières. Cependant, dans d'autres cas, le plaidoyer sera plus efficace s'il s'enracine dans un discours politique qui tente de travailler dans des limites réalistes, de réconcilier sobrement des points de vue conflictuels, et d'accepter un certain degré d'accommodation et de gradualité.

De manière connexe, l'un des rôles de l'Église peut être de servir de médiateur entre différentes parties prenantes aux intérêts concurrents. Dans de telles circonstances, elle doit veiller à **maintenir une voix morale**, en restant concentrée sur des principes clés comme la dignité humaine, le bien commun, le soin de la création et l'option préférentielle pour les pauvres et les vulnérables.

Les succès du plaidoyer peuvent avoir des **conséquences non intentionnelles**. Par exemple, après le plaidoyer réussi pour faire adopter la législation américaine Dodd-Frank sur les minéraux de conflit, de nombreux mineurs artisiaux ont d'abord vu leur [situation s'aggraver](#) à cause des difficultés à naviguer dans les nouvelles réglementations. Essayer de prévoir ce genre de difficultés est prudent, tout comme planifier à l'avance pour s'assurer que les communautés et les individus aient les ressources pour s'adapter aux nouvelles circonstances qu'un plaidoyer réussi pourrait engendrer.

D. La résistance civile non-violente

La résistance civile non violente est une stratégie que les acteurs ecclésiaux peuvent utiliser pour s'opposer à une décision ou à une loi gouvernementale, ou encore pour protester lorsque les gouvernements ou les entreprises ignorent les lois et sans que cela n'ait de conséquence. Cela peut inclure, par exemple, la contestation d'une étude d'impact environnemental jugée insuffisante et la demande qu'une nouvelle évaluation soit réalisée par un organisme indépendant, l'opposition à l'octroi par le gouvernement d'une licence d'exploration ou d'exploitation à une entreprise minière, la revendication de l'application de lois environnementales, ou encore la dénonciation du non-respect de plans convenus de compensation sociale et de mesures de protection environnementale. Les Églises disposent d'un large éventail de moyens créatifs pour entreprendre des actions non violentes visant à amener les gouvernements à revenir sur leurs décisions ou à remplir leurs obligations légales. Elles s'appuient souvent sur leurs ressources liturgiques et symboliques pour transmettre un message, comme des liturgies eucharistiques célébrées près de sites d'exploration ou d'exploitation, des pèlerinages, des veillées de prière, entre autres. Dans de nombreux cas, l'engagement de l'Église s'inscrit dans un partenariat avec d'autres acteurs, souvent laïcs, et ses actions symboliques et liturgiques font partie d'un ensemble plus large d'actions non violentes, telles que des marches ou des barrages routiers.

1. Exemples

Dans le département du Caquetá, dans l'Amazonie colombienne, la Vicaría del Sur, par l'intermédiaire de ses « [Commissions pour la vie de l'eau](#) », a participé à un blocage de pont afin d'empêcher les camions d'accéder à un site d'exploration pétrolière. Le blocage a duré deux mois et a abouti à la renégociation d'une nouvelle étude d'impact environnemental, ce qui a finalement conduit à l'abandon du projet d'exploration. Le groupe a eu recours à des pratiques spirituelles, telles que des baptêmes, des pèlerinages et des chemins de croix, pour établir un lien entre la sacralité de l'eau et de la vie et la destruction de la vie que le projet aurait entraînée.

Au Chiapas, au Mexique, [Modevite](#), un mouvement lié à la mission jésuite de Bachajón, a organisé des marches unifiant différentes communautés affectées par un projet d'autoroute, lequel aurait ouvert la voie à des activités extractives dans la région. Ces marches se sont déroulées sur plusieurs jours sous la forme d'un pèlerinage et comprenaient des activités de formation aux droits humains lors des haltes dans les villages traversés.

L'Église catholique aux Philippines a apporté son soutien à plusieurs reprises à des actions locales de résistance non violente contre l'exploitation minière. À Brooke's Point, dans la province de Palawan, une société minière a refusé de se conformer à un ordre du gouvernement local lui enjoignant d'arrêter ses activités en raison des risques environnementaux. Les évêques Socrates Mesiona et Broderick Pabillo ont exprimé [publiquement leur soutien](#) aux manifestations qui bloquaient la route d'accès de l'entreprise. Le père Salvador Saturnino, accompagné de onze autres prêtres, a [célébré une messe](#) pour les manifestants. La protestation de Brooke's Point s'est inspirée d'un mouvement similaire sur l'île de Sibuyan qui a duré plus d'un an à partir de février 2023. Cette mobilisation à Sibuyan a été coordonnée par [Living Laudato Si' Philippines](#), un mouvement catholique lancé en 2018 pour promouvoir le désinvestissement des activités dommageables pour l'environnement.

Un autre bon exemple provient d'un [cas](#) au Panama qui a été présenté en octobre 2024 lors d'une réunion d'évêques latino-américains dont les diocèses étaient affectés par l'exploitation minière. En 2023, une licence d'exploitation du cuivre a été renouvelée à *Minera Panamá*, une filiale de First Quantum Minerals, qui opérait dans des zones riches en biodiversité. Plusieurs manifestations organisées ont par la suite éclaté. [Iglesias y Minería](#), l'Archidiocèse de Panama, par l'intermédiaire de son agence Caritas et de sa Commission Justice et Paix, ainsi que les membres panaméens du [REPAM](#) ont été impliqués et ont encouragé les laïcs catholiques à se joindre aux manifestations. Celles-ci ont conduit la Cour Suprême à déclarer le contrat minier inconstitutionnel et le président du Panama a annoncé que la mine de cuivre serait donc fermée.

Lorsqu'elles ne participent pas directement aux protestations non-violentes, les organisations catholiques peuvent soutenir les manifestants en apportant de la nourriture aux personnes qui campent, en bloquant une route, en offrant un soutien moral et émotionnel, ou dans des circonstances extrêmes, en soignant les blessures des manifestants qui peuvent être blessés par la violence policière ou militaire.

2. Conditions de réussite

Pour qu'une résistance non violente soit efficace, il faut qu'elle s'appuie sur un **objectif ou une revendication clairs**, par exemple la révocation d'une étude d'impact environnemental approuvée ou des sanctions juridiques à l'égard d'une entreprise agissant illégalement ou de mauvaise foi. Il est également utile que ces objectifs **soient liés à d'autres stratégies** d'action juridique ou de plaidoyer, ainsi qu'à une dimension de **formation** visant à éduquer et organiser les personnes autour des valeurs qui soutiennent l'action non violente, telles que les droits humains ou l'écologie.

Surtout, la résistance non violente est la plus efficace dans des **environnements démocratiques** où les gouvernements et les entreprises ne recourent pas à la criminalisation ou à la violence pour étouffer l'opposition ou la dissidence, et où ils sont réceptifs aux revendications populaires. Avec la tendance croissante à la criminalisation des protestations environnementales à l'échelle mondiale, l'espace pour la résistance non violente, et plus généralement l'espace civique, risque de se réduire. Cependant, l'Église peut constituer ici une ressource unique, les bâtiments ecclésiaux offrant un lieu où la société civile peut se rassembler, comme ce fut le cas en Amérique latine dans les années 1970 et 1980 pour affronter les régimes autoritaires, ou en Afrique du Sud pour affronter l'apartheid.

3. Ressources nécessaires

La résistance non-violente ne nécessite pas beaucoup de ressources au-delà du **temps** et de **l'organisation**. Elle a besoin d'une personne dirigeante ou d'une institution pour organiser la protestation et articuler ses revendications spécifiques et sa justification. Elle a besoin de personnes qui s'engagent à consacrer du temps pour y participer, ainsi qu'un environnement de soutien financier et émotionnel si la protestation s'étend sur plusieurs jours ou semaines.

Dans des contextes de répression et de violence, la **formation à la non-violence** est cruciale. Dans le cas du Chiapas au Mexique, le diocèse de San Cristóbal de las Casas a créé, sous la direction de l'évêque Samuel Ruiz, l'organisation Servicios y Asesoría para la Paz (Serapaz) pour servir de médiateur entre l'Armée zapatiste de libération nationale et le gouvernement mexicain. Elle travaille maintenant sur la formation à la non-violence dans la région pour aider les communautés locales à s'opposer à la violence du gouvernement et des cartels de la drogue.

4. Défis

Le plus grand défi à la résistance non violente est la **violence exercée par les acteurs étatiques, la police et les agents de sécurité privés engagés par les sociétés minières**, comme l'a souligné un récent rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement dans le cadre de la Convention d'Aarhus. Face à une telle violence, la **visibilité internationale** des revendications des communautés locales est primordiale. Ce fut le cas, par exemple, pour Berta Cáceres au Honduras et l'organisation qu'elle a cofondée, le Conseil civique des organisations populaires et autochtones du Honduras (COPINH). Bien que n'étant pas directement une organisation de l'Église, le COPINH entretient des liens avec l'Église catholique et a participé à la Rencontre mondiale des mouvements populaires convoquée par le pape François en 2014. Son assassinat en mars 2016, peu après avoir remporté le Prix Goldman de l'environnement, a conduit à l'annulation d'un projet de barrage sur le fleuve Gualcarque, à la suite du désinvestissement de grandes entreprises occidentales, dont Siemens. Sans cette visibilité, les manifestations se concluent souvent sans réussir à réaliser de changement significatif.

La **perception publique** d'une manifestation peut être difficile à contrôler. Les sociétés minières disposant d'énormes moyens financiers peuvent manipuler les récits afin de donner une mauvaise image des manifestants. Cela s'est produit au Salvador où une société minière, cherchant à mettre fin aux efforts pour interdire l'extraction minière métallique, a mené une campagne de désinformation qui a nécessité des contre-mesures stratégiques de la part d'acteurs ecclésiaux impliqués.

E. Stratégies transversales

Bon nombre des modes d'engagement mentionnés ci-dessus sont interconnectés. La documentation, le plaidoyer, la formation et le renforcement des capacités, les communications, et la résistance non-violente vont souvent de pair, avec des emphases ou des intensités différentes selon les moments. Sous-tendant ces différents modes d'engagement, il existe des façons transversales de procéder, toutes enracinées dans la proximité de l'Église avec les membres du Peuple de Dieu. Comme l'a exprimé le pape François dans *Evangelii Gaudium* : « Notre engagement ne consiste pas exclusivement en des activités ou des programmes de promotion et d'assistance ; ce que l'Esprit Saint mobilise n'est pas un activisme désordonné, mais avant tout une attention qui considère l'autre 'en un certain sens comme faisant un avec nous-mêmes.' [...] C'est seulement sur la base de cette proximité réelle et sincère que nous pouvons accompagner comme il faut les pauvres sur leur chemin de libération » (§199).

1. Pratiquer la subsidiarité

Une telle proximité avec la vie de ceux qui souffrent implique la **subsidiarité**, c'est-à-dire le principe selon lequel les problèmes doivent être traités au niveau le plus bas possible, mais au niveau le plus élevé nécessaire. La subsidiarité est enracinée dans le principe selon lequel chaque personne individuelle possède une valeur transcendance qui impose des exigences morales aux économies et aux gouvernements. Comme l'ont observé les évêques des États-Unis en 1986, « L'économie doit servir les gens, et non l'inverse ». C'est ce principe qui guide l'approche catholique des problèmes de mauvaise gouvernance et de corruption. Comme l'a enseigné le pape saint Jean-Paul II dans *Veritatis Splendor*, c'est en raison de la dignité humaine de chaque individu que les dirigeants politiques et publics doivent traiter avec honnêteté et transparence les peuples qu'ils servent (§98-101). Le principe de subsidiarité fonde l'engagement avec les entités civiques, économiques et politiques dans la vérité morale fondamentale de la dignité humaine.

Dans le cas de l'exploitation minière, le principe de subsidiarité implique que les communautés affectées par l'activité minière doivent être placées au centre et se voir conférer le maximum de pouvoir possible. Cependant, la nature nationale, régionale et/ou mondiale des enjeux en cause, tels que le changement climatique, les conflits violents ou la justice économique, signifie que les objectifs et décisions des communautés doivent être intégrés dans des cadres plus larges. L'action menée sur le site minier doit être reliée à l'action au siège de l'entreprise, ainsi qu'aux législations nationales et internationales dans le cadre desquelles ses activités s'inscrivent. Cela suppose de relier les niveaux locaux à des ressources et opportunités de plus haut niveau, par exemple en mettant en relation les communautés affectées avec des législations minières majeures comme le Critical Raw Minerals Act de l'Union européenne ou encore avec des plateformes onusiennes telles que le [Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme](#) ou le [Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable](#). L'un des points forts de l'Église est sa capacité à agir à plusieurs niveaux de la société grâce à ses structures organisationnelles uniques, qui relient le local et le global et permettent de coordonner ces engagements. La subsidiarité signifie être réfléchi et prudent dans la manière de calibrer cet engagement et cette coordination. Les conférences épiscopales nationales et les conseils régionaux devraient travailler à l'établissement de plateformes communes sur l'exploitation minière afin que les communautés locales puissent suivre des orientations claires et agir avec plus de force en faisant partie d'un réseau de soutien plus large. Une telle coordination à un niveau supérieur peut également réduire le risque que des populations locales soient séduites par des promesses de bénéfices immédiats sans percevoir les dommages potentiels ou les compromis en jeu, et aider à intégrer les réponses aux enjeux miniers avec d'autres priorités politiques, telles qu'un processus national de paix ou une

campagne de plaidoyer environnemental. Quelle que soit sa forme, il est essentiel que la subsidiarité s'inspire du modèle de la **synodalité**, où tous les acteurs de l'Église, laïcs ou ordonnés, femmes ou hommes, marchent et décident ensemble. Cela peut inclure la création de ministères dédiés à l'écologie au sein des structures diocésaines, comme [l'initiative Eco-Convergence](#) aux Philippines qui relie communautés et organisations de la société civile. Le Synode pour l'Amazonie d'octobre 2019 a constitué un exemple pionnier de synodalité, qui a permis de placer les souffrances des peuples amazoniens au centre de l'attention de l'Église universelle. Il a également conduit à de nouvelles structures ecclésiales, mieux adaptées pour répondre aux défis socio-écologiques de la région, dans un esprit fidèle à la subsidiarité.

2. Construire des coalitions

Une deuxième stratégie transversale d'engagement est la **construction de coalitions**. À de rares exceptions près, les exemples mentionnés ci-dessus doivent une grande part de leur succès au fait d'avoir des coalitions solides aux niveaux local ainsi que national et mondial, et de s'associer avec des organisations séculières et d'autres confessions chrétiennes ou d'autres religions. Les sociétés minières prospèrent grâce aux dynamiques de pouvoir déséquilibrées que leur procurent leurs avantages financiers ; de même, la corruption est souvent protégée par le pouvoir généralement supérieur que les gouvernements ont par rapport aux organisations civiques et aux communautés. Il existe de nombreuses organisations qui partagent les valeurs et la vision de l'Église en matière de développement, de paix et d'écologie. S'associer pour amplifier mutuellement son pouvoir est un moyen vital de contrer ces déséquilibres de pouvoir. Les coalitions sont des moyens importants de partage des ressources et de la charge de travail, de recherche de sources de financement supplémentaires, d'élargissement des activités pour avoir un impact plus significatif, et de partage de la sagesse et des meilleures pratiques pour de nouveaux engagements. Mais fondamentalement, les coalitions expriment au mieux ce qu'est le principe de **solidarité**, un « engagement ferme et persévérant pour le bien commun » (*Sollicitudo Rei Socialis*, §36) – ou, nous dirions aujourd'hui, un « engagement ferme et persévérant pour l'écologie intégrale » qui inclut « chaque personne vivant sur cette planète » (*Laudato Si'*, §3), quelle que soit sa croyance ou sa non-croyance. Cela est illustré par le travail des Églises d'Amérique latine et du [Brésil](#) pour mener le plaidoyer avec d'autres acteurs afin que les institutions internationales et les États reconnaissent les droits de la nature.

3. Rechercher l'expertise

Tous les modes d'engagement nécessitent de **viser l'expertise**. Documenter ce qui se passe sur le terrain requiert des experts professionnels tels que des scientifiques qui collectent et analysent des échantillons d'eau pour évaluer les niveaux de contamination, des avocats qui peuvent représenter les communautés locales dont les droits humains ont été violés, des professionnels de la communication et des médias qui peuvent amplifier le message à travers des vidéos, des programmes radio, des articles de presse ou d'autres médias, des professionnels de la médiation de conflit qui peuvent débloquer une situation d'impasse, et bien d'autres. Dans de nombreux cas, l'implication de l'Église dans les questions minières nécessitera de s'associer, entre autres, avec des organisations professionnelles qu'il s'agisse d'une université locale qui peut fournir les compétences nécessaires pour mener une évaluation alternative d'impact environnemental, d'un réseau professionnel d'avocats spécialisés en droits humains *pro bono* ou avec des agences médiatiques et des plateformes d'information.

4. Symboles et sacrements

Lorsque cela est approprié, les acteurs ecclésiaux dans les cas évoqués ont mobilisé des **images et des pratiques symboliques et sacramentelles** afin de renforcer leur crédibilité morale et leur impact prophétique, mais aussi pour galvaniser les soutiens et affirmer la solidarité. Ces pratiques contribuent également à favoriser une formation spirituelle qui, même lorsqu'elle n'est pas l'objectif premier explicite, fait presque toujours partie d'un ensemble d'objectifs secondaires pouvant favoriser un impact social positif. L'utilisation de ces éléments typiquement catholiques constitue aussi un moyen essentiel de maintenir l'engagement centré sur les valeurs de l'Évangile et la mission de l'Église. Plusieurs participants à

l'événement de Bogotá ont souligné l'importance de cultiver la prière et une éco-spiritualité car la communion avec les rivières, les forêts et avec Dieu est souvent la source de l'action et ce qui donne la force d'agir malgré les défis et les revers.

5. Symboles et sacrements

L'Église abrite un vaste réseau d'institutions éducatives à travers le globe, à tous les niveaux : écoles primaires, écoles secondaires et universités. Dans de nombreux pays, l'Église catholique est le plus grand dispensateur d'éducation après l'État. Elle possède un levier unique dans **l'éducation et la formation** aux valeurs éthiques et la formation de la conscience autour du respect de la dignité humaine et du soin de notre maison commune. Les institutions éducatives peuvent inclure la justice et l'écologie comme matières obligatoires dans leur programme d'études, comme le font déjà certaines universités, telle que l'Université pontificale catholique du Pérou qui introduit un module d'écologie intégrale obligatoire pour tous ses étudiants. Comme l'écrit le pape François dans *Laudato Si'*, « Une fois que nous commençons à penser au genre de monde que nous laissons aux générations futures, nous regardons les choses différemment ; nous réalisons que le monde est un don que nous avons reçu librement et que nous devons partager avec d'autres. Puisque le monde nous a été donné, nous ne pouvons plus voir la réalité d'une manière purement utilitariste, dans laquelle l'efficacité et la productivité sont entièrement orientées vers notre bénéfice individuel » (§159). Se concentrer sur la formation de la jeunesse et l'inclure comme participants centraux dans le travail de plaidoyer et d'autres modes d'engagement est une stratégie transversale cruciale. Un autre acteur important pour la formation de l'Église sont les communautés autochtones et rurales afin qu'elles comprennent mieux leurs droits. Le [Programme universitaire de l'Amazonie](#) est un exemple récent d'une initiative spécialement axée sur l'autonomisation et la formation des Peuples autochtones, et est un résultat direct du Synode amazonien.



Les modes d'action présentés ici ne sont en aucun cas exhaustifs. Notre espoir, avec ce document, est de susciter un processus de réflexion et de planification pour les organisations catholiques et leurs partenaires, afin de répondre aux souffrances des femmes et des hommes de notre époque ainsi qu'aux souffrances de la terre, causées par un certain modèle économique et ses modes de consommation qui négligent les effets de cette consommation sur les personnes et sur la planète.

Dans un [message](#) qui a suivi l'assassinat d'Antonio López, l'évêque Jenry Ruiz, du diocèse de Trujillo où se trouve le parc national que López cherchait à protéger, a prononcé les paroles suivantes : « Tu m'as dit que tu n'étais pas un écologiste car pour toi l'engagement social, écologique et politique n'était pas une question idéologique, mais une question d'être du Christ et de l'Église ». S'attaquer à l'exploitation minière et à ses conséquences écologiques et sociales n'est pas un supplément en option : c'est bien une question d'être du Christ et de l'Église.

REMERCIEMENTS

Nous sommes très reconnaissants des commentaires reçus des personnes et organisations suivantes :

Amérique latine

[Edgar Antonio López](#), Pontificia Universidad Javeriana, Colombie

[Luiz Felipe Lacerda](#), Observatório Nacional de Justiça Socioambiental Luciano Mendes de Almeida, Brésil

[Bro. Rodrigo Peret, OFM](#), Iglesias y Minería

[Pedro Cabezas](#), Central American Alliance on Mining (ACAFREMIN), Salvador

[Laura Montaño](#), Publish What You Pay Latin America

[Elvin Hernández](#), Centro Eric, Honduras

[José Bayardo Chata Pacoricona](#), Derechos Humanos y Medio Ambiente – Puno (DHUMA), Pérou

[Thomas Bamat](#), consultant indépendant (Ancien conseiller principal pour la justice et la consolidation de la paix auprès du Catholic Relief Services), Équateur

Afrique

[Robert Groelsma](#), Catholic Relief Services, Africa Working Group, États-UnisA

[Johan Viljoen](#), Denis Hurley Peace Institute, Afrique du Sud

[Reabetswe Tloubatla](#), Denis Hurley Peace Institute, Afrique du Sud

[Sr. Nathalie Kangajji Kayombo](#), Centre d'Aide Juridico-Judiciaire (CAJJ), République démocratique du Congo

[Rev. Rigobert Minani, SJ](#), Centre d'Études pour l'Action Sociale (CEPAS), République démocratique du Congo

[Henri Muhiya](#), anciennement Commission Épiscopale pour les Ressources Naturelles – Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CERN-CENCO), République démocratique du Congo

[Léocadie Lushombo](#), IT, Université de Santa Clara, États-Unis

Asie

[Emil Omarov](#), Publish What You Pay (Asie-Pacifique, Eurasie et MENA)

[Rev. PM Antony, SJ](#), Justice in Mining Network, Conférence jésuite d'Asie du Sud

[Rev. Tony Herbert, SJ](#), Justice in Mining Network, Conférence jésuite d'Asie du Sud

[Sr. Leena Padam](#), Justice in Mining Network, Conférence jésuite d'Asie du Sud

[Deepti Mary Minj](#), Justice in Mining Network, Conférence jésuite d'Asie du Sud

[Jaybee Gaganera](#), Alyansa Tigil Mina, Les Philippines

[Jing Rey Henderson](#), Caritas Philippines

[Bishop Gerry Alminaza](#), Caritas Philippines

Europe/Amérique du Nord/International

Javier Arellano Yanguas, Université de Deusto, Espagne

Richard Solly, Jesuit Missions, Royaume-Uni

Gerard Powers, Catholic Peacebuilding Network, Université de Notre Dame, États-Unis

Lydia Lehlogonolo Machaka, CIDSE, Belgique

Vincent Miller, Université de Dayton, États-Unis

Ketakandriana Rafitoson, Publish What You Pay International

Rev. Patricio Sarlat, Dicastère du Saint-Siège pour la promotion du développement humain intégral

Carlotta Paglia, Dicastère du Saint-Siège pour la promotion du développement humain intégral

Tebaldo Vinciguerra, Dicastère du Saint-Siège pour la promotion du développement humain intégral

Victor Genina, Caritas Internationalis

Les participants à la conférence sur « La consolidation de la paix, l'exploitation minière et le développement humain intégral » des 10-13 juin 2025 ont également apporté de précieux retours. Voir le site de la conférence pour la [Liste des participants.](#)

